



Bulletin Officiel

N°7616 Jeudi 21 mai 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ESSOUKNA	19
----------	----

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT CEA	20
-----------------	----

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	21
----------------------------	----

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	23
----------------------------	----

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	25
--------------------------------------	----

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-	26
--	----

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR	27
--	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	28
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO ET AGE

- SMART TUNISIE - AGO
- SMART TUNISIE - AGE
- BANQUE ZITOUNA - AGO
- BANQUE DE TUNISIE - AGO

ANNEXE III

COMMUNIQUEES DE PRESSE

- UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS UNIMED : APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS : APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES EXERCICES 2026, 2027 ET 2028
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES EXERCICES 2026, 2027 ET 2028

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS- UNIMED

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS- UNIMED
- ESSOUKNA

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدئي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ الشركات

دعوة للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد – ميتوال فيل – 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 23 جوان 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر دار المؤسسة بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة تونس، وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- 1) قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2025 وتقديم القوائم الماليّة المنفردة للسنة المعنيّة.
- 2) تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2025.
- 3) تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2025 والمصادقة على الاتفاقيات الواردة به.
- 4) المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2025 وعلى القوائم الماليّة المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2025/12/31.
- 5) تبويب النتائج والاحتياطات.
- 6) قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2025/12/31.
- 7) تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على تقرير التصرف والقوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2025.
- 8) إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2025.
- 9) تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.
- 10) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.
- 11) تجديد مهام عضو بمجلس الإدارة.
- 12) تعيين مراقبي حسابات للشركة.
- 13) تقديم اعلام للجلسة العامة حسب مقتضيات الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية.
- 14) صلاحيات استكمال إجراءات التسجيل والإعلان.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT CEA informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 27 mars 2026, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2025 à raison de **0,994 dinar** par part.

Ces dividendes sont payables à partir du lundi **25 mai 2026** auprès du siège social de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS sis au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006
Siège social : Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Khaled AIT KHALIFA Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Président Directeur Général de la société Corporate Partners SA établie en Suisse et Gestionnaire du Fonds Finacorp Maghreb Private Equity Fund	Président du conseil d'administration des sociétés : - FINACORP - Corporate Partners SA établie en Suisse
M. Noureddine JEBENIANI Directeur Général de la SICAV	Directeur Général de la société Finance & Investment In North Africa - FINACORP -	Membre du conseil d'administration de FINACORP SA
COMPTOIR D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT- CIF SICAF-	Société d'investissement	Membre du conseil d'administration des sociétés : - WIFACK INTERNATIONAL BANK - Clinique Carthagène - Groupe MSB-MED TECH - INTERNATIONAL SICAR - SICAF BH - Marina HOTEL HOUMET SOUK JERBA
ARAB TUNISIAN BANK -ATB -	Banque	Membre du conseil d'administration des Sociétés : - Arab Tunisian Development, - Arab Tunisian Invest - Arab Financial Consultants - Arab Tunisian Lease - Unifactor

M. Noureddine BOUAOUAJJA	Président Directeur Général de la Société d'Expansion Touristique ZITA et Gérant de la société ZIANE AGRO SARL	- Président du conseil d'administration de la Société d'Expansion Touristique ZITA. - Membre du conseil d'administration de la société Le Moteur Diesel.
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST -SODINO SICAR-	Capital Investissement	Membre du conseil d'administration des sociétés : - SOTULIN SA - SKANAGRO SA - SIMETAL SA - AMINA CONFECTION SA - SOPINO SA - TAOOC SA - WINTECH SA
M. Abdelmohsen HAYAT	Conseiller fondateur de la société de conseil « Techno Service for Economical and Administrative Consulting »	Membre du conseil d'administration de la société Evolvece Capital établie à Dubai.
FINANCE & INVESTMENT IN NORTH AFRICA -FINACORP-	Intermédiaire en Bourse	SODINO SICAR .

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Rue du Lac LochNess, Les Berges du Lac 1053 Tunis
Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire
du 19 Mai 2026**

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve à l'unanimité de ses membres dans leur intégralité et tels qu'ils sont présentés les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2025, ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de ses membres la capitalisation de l'intégralité des sommes distribuables de l'exercice 2025, qui s'élèvent à 705 316 DT.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de ses membres de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de ses membres d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2025, des jetons de présence d'un montant net de 1 000 Dinars par administrateur présent.

Cinquième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'arrivée à échéance des mandats des administrateurs :

- ARAB TUNISIAN BANK
- La société SODINO SICAR
- Nouredine BOUAOUAJA
- CIF SICAF
- Khaled AIT KHALIFA
- Abdelmohsen HAYAT
- FINACORP
- Nouredine JEBENIANI

L'assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de ses membres de renouveler le mandat de l'ensemble des administrateurs pour une durée de trois années, conformément aux statuts, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

- ARAB TUNISIAN BANK 2028
- La société SODINO SICAR 2028
- Noureddine BOUAOUAJA 2028
- CIF SICAF 2028
- Khaled AIT KHALIFA 2028
- Abdelmohsen HAYAT 2028
- FINACORP 2028
- Noureddine JEBENIANI 2028

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité de ses membres, confère au porteur d'une copie ou extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales requises.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Atelier du Meuble Intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société Atelier du Meuble Intérieurs, informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le mardi 19 mai 2026 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2025 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés de l'année 2025 qui font ressortir :

- Un chiffre d'affaires de 23 211 853 DT en 2025 contre 25 281 766 DT à la clôture de l'exercice 2024 enregistrant ainsi une baisse de 8,2 %.
- Un résultat net individuel de 2 556 051 DT, contre un résultat net de 2 671 212 DT à la clôture de l'exercice 2024 soit une diminution de 4,3 %.
- Un chiffre d'affaires consolidé de 27 383 526 DT en 2025 contre 29 224 574 DT à la clôture de l'exercice 2024 enregistrant ainsi une baisse de 6,3 %.
- Un résultat net consolidé Groupe de 2 718 117 DT, contre un résultat net de 2 816 465 DT à la clôture de l'exercice 2024 soit une diminution de 3,5 %.

Le conseil d'administration a décidé de :

- convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 25 juin 2026.
- Proposer la distribution d'un dividende de 0,315 DT par action soit 31,5 % du nominal.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES

-STA-

Siège social : Zone Industrielle Borj Ghorbel -2096 Ben Arous-

La Société Tunisienne d'Automobiles – STA – informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, réuni le 19 mai 2026, a décidé de reporter la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025 au lundi 22 Juin 2026 à 11 heures au lieu du 29 mai 2026.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a autorisé la création de deux (2) nouvelles filiales de la STA, ayant pour activité, la distribution de pièces de rechange et le montage de véhicules.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

**Siège social : 09 rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine
2060 La Goulette**

La STAR informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 mai 2026, a passé en revue l'activité de la société et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025 qui font ressortir les principaux indicateurs suivants :

- Les primes acquises s'élèvent à 464,5 MDT contre 428,6 MDT en 2024 soit une augmentation de 8,4%.
- Les états financiers individuels font apparaître un résultat net au 31/12/2025 de 39,9 MDT contre 29,8 MDT au 31/12/2024, soit une augmentation de 33,8%.
- Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net au 31/12/2025 de 38,9 MDT contre 27,5 MDT au 31/12/2024, soit une augmentation de 41,4%.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 23 juin 2026 et a décidé la distribution d'un dividende de 2,593 dinars par action.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,601	134,622
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,230	189,260
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,082	155,105
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,066	170,094
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,578	159,597
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,352	167,380
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	148,415	151,617	151,637
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,752	62,761
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,179	46,186
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,109	157,134
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,299	137,320
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,479	137,502
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,899	118,920
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,842	109,860
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,914	110,932
16	ATTIJARI PREMIUMSICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,927	103,940
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,981	23,985
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,155	167,175
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,316	158,325
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,145	15,147
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	232,507	232,544
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,827	129,846
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,081	136,103
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,040	19,043
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	121,294	121,314
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,273	117,292
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,601	2,604
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,974	88,960
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	189,063	188,700
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	152,167	151,703
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,852	142,870
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	245,765	243,177
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	837,626	831,472
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	274,677	273,876
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	148,533	148,496
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	207,157	207,178
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	254,446	252,037
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	233,849	231,263
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	43,928	43,701
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	125,004	124,919
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,586	1,576
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,858	1,843
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	132,896	131,860
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 338,330	3 406,851
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	421,677	453,638
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,140	5,208
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,308	4,342
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	59,720	62,091
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,613	1,616
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,817	1,873
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,008	2,088
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	24,562	25,521
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	20,388	21,292
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	25,763	26,625
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 276,848	7 366,894
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	158,282	165,290
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,404	100,418
SICAV ACTIONS						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	156,163	155,353
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,374	2,481

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,160	112,175
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,139	99,156
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	112,620	112,639
63 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	103,680	103,695
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	109,990	110,007
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,423	104,439
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	101,717	101,732
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	113,025	113,039
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	112,401	112,419
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,617	109,631
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,277	104,294
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	109,390	109,409
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	113,409	113,426
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,531	102,547
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,982	108,985
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,007	107,022
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,683	101,698
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	112,987	113,003
78 FCP HELION MONBO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	112,212	112,230
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,875	115,894
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,415	105,428
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 034,801	1 034,956
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 529,277	10 530,866
83 FCP LEPTS OBLIGATAIRE	LEPTS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,163	105,180
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,956	114,103
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	107,709	107,844
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	96,613	95,575
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	184,466	183,118
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,996	19,886
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	447,147	446,659
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 590,712	3 553,076
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	75,780	76,036
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	56,985	57,134
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,046	114,972
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	29,464	29,157
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,224	28,021
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	22,675	22,576
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	127,336	126,941
98 FCP AL IMHIZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	127,134	126,818
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	127,729	126,981
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	121,542	121,064
101 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	144,926	143,699
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,238	18,149
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	148,472	146,511
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	124,686	123,961
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	153,632	157,357
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	223,634	232,539
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	226,529	240,755
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	270,762	277,468
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	237,252	242,531
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	232,556	236,232
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	43,822	45,421
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 322,669	14 753,795
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	159,645	160,885
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 612,563	7 676,864
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	15,267	15,952
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	229,025	236,013
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	17 187,066	17 721,846
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15 684,751	15 716,612
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	12 811,486	13 131,650
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14 299,635	14 687,041
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 040,763	13 369,657
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	18,071	19,071
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	147,244	151,997
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	181,180	187,047
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	147,421	149,732
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	163,936	164,230
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 551,693	1 603,541

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

Avis des sociétés

INFORMATIONS POST AGO

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 - 9 Bis Impasse n°3, Rue 8612, ZI CHARGUIA 1, 2035 Tunis

À la suite de la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Avril 2026, la Société SMART TUNISIE publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres
- La liste des membres du conseil d'administration

I. RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 et approuve sans aucune réserve :

-Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, faisant apparaître un total bilan de 238 758 097,912 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 118 080 597,962 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 21 034 237,339 dinars

-Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, faisant apparaître un total bilan de 263 205 298,616 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 117 261 759,366 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 22 126 530,316 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2025, s'élevant à 21 034 237,339 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	21 034 237,339
Résultats reportés	41 318 339,693
Total	62 352 577,032
Prime d'émission	48 399,956
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	62 400 976,988
Réserves légales	0,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	62 400 976,988
<hr/>	
Dividendes à distribuer (à raison de 1 Dinar par action) à prélever sur les résultats reportés	-10 123 443,000
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-600 000,000
Report à nouveau	51 677 533,988
	<i>Dont Résultats reportés</i> 51 629 134,032
	<i>Dont Prime d'émission</i> 48 399,956

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 1 dinar par action correspondant à la somme globale de 10 123 443 dinars à prélever sur les résultats reportés soumis à l'impôt en cas de distribution

La date de détachement des dividendes est proposée au 10 juin 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2026, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2026. Le Conseil d'Administration décidera de la répartition entre ses membres

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Monsieur Abdelwaheb ESSAFI, Monsieur Mahmoud BOUDEN et Monsieur Mohamed Taoufik BEN KHEMIS ; et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2026, 2027 et 2028) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2028

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter la fonction d'administrateur et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des commissaires aux comptes et décide de renouveler les mandats du cabinet « ACEF EXPERT » représenté par Monsieur Faiez FAKHFAKH et du cabinet « ECC-MAZARS » représenté par Monsieur Adel Mohsen CHAABANE pour une période de trois exercices (2026, 2027 et 2028) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2028

Les commissaires aux comptes acceptent leurs nominations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi 94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale informe les actionnaires que la société KATHARA INVEST Sarl a franchi, à la hausse le seuil de 20% du capital de la société (directement) et le seuil de deux tiers (de concert) et que Mme Myriam ESSAFI a franchi, à la baisse le seuil de 5% du capital de la société (directement).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2025
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2025	31.12.2024
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	1 907 167	1 333 782
Moins : Amortissements	(340 616)	(295 495)
	<u>1 566 551</u>	<u>1 038 288</u>
Immobilisations corporelles	56 070 059	48 092 576
Moins : Amortissements	(11 913 318)	(10 291 361)
	<u>44 156 741</u>	<u>37 801 216</u>
Immobilisations financières	<u>27 780 864</u>	<u>27 771 030</u>
Autres actifs non courants	1 368 832	809 416
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<u>74 872 988</u>	<u>67 419 949</u>
ACTIFS COURANTS		
Stocks	69 838 461	64 697 371
Moins : Provisions	(314 471)	(261 240)
	<u>69 523 990</u>	<u>64 436 131</u>
Clients et comptes rattachés	84 185 747	79 462 112
Moins : Provisions	(8 349 737)	(6 575 619)
	<u>75 836 010</u>	<u>72 886 492</u>
Autres actifs courants	13 999 856	11 942 685
Liquidités et équivalents de liquidités	4 525 253	1 224 136
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<u>163 885 110</u>	<u>150 489 444</u>
TOTAL DES ACTIFS	<u>238 758 098</u>	<u>217 909 393</u>

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2025
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2025	31.12.2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 617 215	50 617 215
Réserves	5 710 806	5 584 930
Résultats reportés	51 629 134	41 318 340
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	107 957 155	97 520 485
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	10 992 187	9 553 643
Provisions	1 840 247	1 737 504
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	12 832 434	11 291 147
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 009 905	26 140 455
Autres passifs courants	22 084 612	21 259 722
Concours bancaires et autres passifs financiers	70 873 992	61 697 585
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	117 968 509	109 097 762
TOTAL DES PASSIFS	130 800 943	120 388 908
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	238 758 098	217 909 393

III. -ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2025 avant affectation	50 617 215	5 061 722	48 400	684	41 318 340	21 034 237	118 080 598
Affectation du Résultat 2025				600 000	20 434 237	-21 034 237	0
Distribution de dividendes					-10 123 443		-10 123 443
Solde au 31-12-2025 après affectation	50 617 215	5 061 722	48 400	600 684	51 629 134	0	107 957 155

IV. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre	Qualité	Mandat	Fonction Professionnelle	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Abdelwaheb ESSAFI	Président du conseil	2026-2028	PDG Azurcolors DGA Prologic Tunisie, Simop Tunisie	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mahmoud BOUDEN	Administrateur	2026-2028	DGA Smart Tunisie, Azurcolors PDG Simop Tunisie Président du conseil ACT	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Administrateur	2026-2028	DGA Smart Tunisie PDG Prologic Tunisie DGA Simop Tunisie, Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Hedi ESSAFI	Administrateur	2024-2026	DG Smart Tunisie, DGA Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors, PDG Fluidity	Azurcolors, Simop Tunisie, Fluidity
M. Hichem MOKRANI	Administrateur	2024-2026	Directeur Logistique Smart Tunisie DGA Azurcolors	-
M. Mohamed Ali GHARSALLAH	Administrateur	2024-2026	Directeur Commercial Smart Tunisie	-
M. Slaheddine LADJIMI	Administrateur indépendant	2025-2027	-	Président du conseil : Comar, Assurance Hayet, Amen Santé, Oddo, Enda Tamweel Administrateur Indépendant Délice Holding Membre du conseil de surveillance Amen Bank
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN	Administrateur indépendant	2025-2027	-	-
M. Mohamed Karim SIALA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2025-2027	Directeur Financier Sumitomo Corp Tunisia Branch	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Sotipapier et Hannibal Lease

Avis des sociétés

INFORMATIONS POST AGE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, CHARGUIA 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie ci-dessous les résolutions adoptées par son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 avril 2026 :

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société SMART TUNISIE par incorporation des réserves pour un montant de 10 123 440 dinars (dix millions cent vingt-trois mille quatre cent quarante dinars) à prélever sur le compte « Résultats reportés », par la création de 2 024 688 actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune.

Cette augmentation de capital sera réalisée en deux tranches successives égales à 1 012 344 actions chacune selon les modalités suivantes :

- Une première tranche de 1 012 344 actions pour un montant de 5 061 720 dinars portant jouissance le 1^{er} janvier 2026 sera réalisée au cours de l'exercice 2026 à raison une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes
A l'issue de la réalisation de la première tranche, le capital social s'élèvera à 55 678 935 dinars divisé en 11 135 787 actions de 5 dinars chacune.
- Une deuxième tranche de 1 012 344 actions pour un montant de 5 061 720 dinars portant jouissance le 1^{er} janvier 2027 sera réalisée au cours de l'exercice 2027 à raison une (1) action nouvelle pour onze (11) actions anciennes.
A l'issue de la réalisation de la deuxième tranche, le capital social s'élèvera à 60 740 655 dinars divisé en 12 148 131 actions de 5 dinars chacune.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des droits d'attribution rompus, à savoir trois (3) droits rompus pour chacune des deux tranches.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de fixer les dates et modalités de distribution des actions gratuites et de modifier l'article des statuts au fur et à mesure de la réalisation successive de l'augmentation du capital social objet de la précédente résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 avril 2026, la Banque Zitouna publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **54 563 497, 663 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **40 751 374,099 DT** soit au total un résultat distribuable de **95 314 871,762 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **245 357,791 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **53 500 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **41 569 513, 971 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	245 357,791
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	53 500 000,000
Aux résultats reportés	41 569 513,971

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

En l'absence des conventions à soumettre aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, la cinquième résolution est considérée comme nulle et non avenue.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer une enveloppe de 2 MDT bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, est déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamique :

L'Assemblée Générale, décide de désigner en qualité de membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, messieurs :

- M. Mounir TLILI,
- M. Mounir GRAJA,
- M. Anis EL GUIZI,

Et ce pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028,

L'Assemblée Générale décide, en outre, de fixer la rémunération allouée à chacun des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

Membres	Libellé	Montant Net (DT)
M. Mounir TLILI	Annuel	25 000
	Jetons de présence	2 500
M. Mounir GRAJA	Annuel	20 000
	Jetons de présence	2 000
M. Anis EL GUIZI	Annuel	20 000
	Jetons de présence	2 000

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président, les membres du conseil d'administration et le Directeur Général dans d'autres sociétés et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	6-1-1	273 158	820 881
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6-1-2	1 301 376	135 247
Créances sur la clientèle	6-1-3	5 838 897	5 784 067
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	6-1-4	370 763	329 062
Valeurs immobilisées	6-1-5	110 456	111 273
Autres actifs	6-1-6	254 866	252 215
TOTAL ACTIF		8 149 516	7 432 745
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6-2-1	119 808	119 937
Dépôts et avoirs de la clientèle	6-2-2	7 005 512	6 320 671
Dettes de financements et Ressources spéciales		-	-
Autres passifs	6-2-3	286 827	309 332
TOTAL PASSIF		7 412 147	6 749 940
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		265 000	265 000
Réserves		430 800	377 054
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		41 569	40 751
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6-3	737 369	682 805
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 149 516	7 432 745

IV- **La Liste des membres du Conseil d'administration**

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissements
M. Victor Nadhim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - PDG MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société HMC. - Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - DG MAJDA TUNISIA - Gérant MAJDA international Trading - PCA Zitouna Finance - PCA Zitouna Capital - PCA EXCELIA - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur Zitouna Paiement - Administrateur Zitouna Tamkeen - Administrateur Marina Gammarth - Administrateur La Cigale Tabarka - Administrateur La Cigale Gammarth - Administrateur Golf Tabarka - Administrateur HMC
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - aucun
M. Jamel BOUZAIENE	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.	<ul style="list-style-type: none"> - aucun
M. Makrem BEN SASSI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.	<ul style="list-style-type: none"> - PCA Zitouna Paiement - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur EXCELIA - Administrateur Zitouna Tamkeen
M. Abdelkader BOUDRIGA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Assurance COMAR - Administrateur Assurance HAYET - Administrateur Zitouna Tamkeen
M. Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2026, la Banque de Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées ;
- Le Bilan après affectation ;
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat
- Liste des Administrateurs

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2025, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2025, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2025 :	190.265.068 D
Report antérieur :	1.142.902 D

Total :	191.407.970 D
---------	----------------------

Répartition :

Réserves pour réinvestissements exonérés :	76.000.000 D
Dividendes à distribuer :	94.500.000 D
Réserves Ordinaires :	19.000.000 D
Report à nouveau :	1.907.970 D

Total :	191.407.970 D
---------	----------------------

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires, est fixé à 0,350 D par action et sera mis en paiement à partir du 11 mai 2026.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution :

Des réserves à régime spécial, constituées au titre de réinvestissements exonérés, au cours des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres auxquels elles étaient rattachées. Leur montant s'élève à 51.002.476 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste « des réserves ordinaires ».

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une période de trois ans (2026-2027-2028), le mandat d'Administrateur de Monsieur Habib KAMOUN

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une période de trois ans (2026-2027-2028), le mandat d'Administrateur de Mme Hella MEHRI.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une période de trois ans (2026-2027-2028), le mandat d'Administrateur de Mohamed KAANICHE.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire, au titre de l'exercice 2026, le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres des trois Comités règlementaires et de le fixer ainsi à quatre cent soixante-quinze mille dinars par an (475.000 Dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres et les membres des comités.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan Après Répartition
Exercice clos le 31/12/2025
(Unité = en 1000 DT)

En K.TND	déc.-25	déc.-24
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	265 056	665 692
Créances sur les établissements bancaires et financiers	477 390	536 026
Créances sur la clientèle	6 585 368	6 067 260
Portefeuille titres commercial	-	-
Portefeuille d'investissement	1 358 294	1 243 775
Valeurs immobilisées nettes	121 709	94 297
Autres actifs	76 632	31 791
Total des Actifs	8 884 449	8 638 841
Banque Centrale et CCP	-	-
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	44 439	50 675
Dépôts de la clientèle	6 957 654	6 695 428
Emprunts et ressources spéciales	126 373	181 024
Autres passifs	343 292	394 788
Sous-Total Passifs	7 471 758	7 321 915
Capital social	270 000	270 000
Réserves légales et statutaires	1 140 783	1 045 783
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	1 908	1 143
Sous-Total capitaux propres	1 412 691	1 316 926
Total Capitaux propres et passifs	8 884 449	8 638 841

III- L'état d'évolution des capitaux propres

En K.TND	Capital social	Réserves légales	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres Avant affectation	270 000	27 000	525 932	-	492 851	1 143	190 265	1 507 191
Résultat distribuable						(1 143)	1 143	-
Réserves légales		-					-	-
Réserves ordinaires			19 000				(19 000)	-
Réserves Pour Réinvestissement Exonérés					76 000		(76 000)	-
Distribution dividendes							(94 500)	(94 500)
Report à nouveau						1 908	(1 908)	-
Reclassement réserves Pour Réinvestissement Exonérés			51 002		(51 002)		-	-
Capitaux propres Après affectation	270 000	27 000	595 934	-	517 849	1 908	-	1 412 691

IV-Liste des Administrateurs

MEMBRES	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE	MANDAT D'ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
ERIC CHARPENTIER	2025-2027	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil Admin. société Beobank NV - Président du conseil de surveillance Groupe la Française - Administrateur Caisse Centrale du Crédit Mutuel - Administrateur Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Administrateur Crédit Industriel et Commercial CIC - Administrateur Société Foncière & Immobilière Nord Europe - Administrateur CMNE Belgium - Administrateur EURATECHNOLOGIES - Président du Conseil Admin SCIENCES PO Lille
HENDA EL FEKIH	2024-2026	Administrateur / Vice Présidente du CA	Professeure Universitaire	-
HELA MEHRI	2026-2028	Administrateur	Professeure Universitaire-Retraîtée	-
HABIB KAMOUN	2026-2028	Administrateur	PDG de la Société CAPINVEST	Président du Conseil Admin Mehari Beach (Sté Hôtelière)
MOHAMED KAANICHE	2026-2028	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Retraité BTS - Conseiller indépendant CEO masterclass 	-
SALEM BESSAOUD	2025-2027	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Retraité de banque - Dirigeant cabinet de conseil Valoris Consulting 	- Administrateur Indépendant STB Manager
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL représentée par M. ALEXANDE SAADA	2024-2026	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Banque Fédérative - DGA de la BFCM 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Compagnie d'Assurances ASTREE - Administrateur des Sociétés du Groupe Crédit Mutuel
ASTREE représentée par M. MOEZ DIMASSI	2024-2026	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Société d'Assurance et de Réassurance ASTREE - Directeur Général d'ASTREE 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Placements de Tunisie Sicaf - Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT Sicaf - Administrateur Sté de Bourse de Tunisie - Administrateur SCET Tunisie - Administrateur Société de Développement de l'Assurance - Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie - Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation - Administrateur Sté Tnunisienne d'Assurances AL AMANA TAKAFUL - Administrateur Pôle de Compétitivité de Bizerte - Administrateur Parc d'Activités Economiques de Bizerte - Administrateur SICAV RENDEMENT - Administrateur SICAV CAPITALISATION PLUS
ALI ABDALLAH	2024-2026	Administrateur représentant les petits actionnaires	Enseignant, Chercheur Universitaire	-

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Unité de Fabrication de Médicaments Unimed

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Appel à candidature aux postes de deux Administrateurs indépendants

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société « UNIMED » lance un appel à candidature aux postes de deux Administrateurs indépendants au sein de son conseil d'administration pour les exercices 2026-2027 et 2028.

1- Les critères d'éligibilité

Tout candidat au poste d'Administrateur indépendant doit répondre le jour du dépôt de son dossier de candidature aux conditions suivantes :

- Être obligatoirement une personne physique
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société UNIMED ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du Conseil, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société UNIMED ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale
- Jouir de ses droits civils ;
- Être titulaire d'une maîtrise en finance ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'un des secteurs suivants : industrie ou finance ou assurance.

- Ne pas avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Unimed », ses actionnaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidats au poste de membre indépendant au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les personnes qui sont ou qui étaient au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président du conseil, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d' « UNIMED »,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- directeur général, directeur général adjoint, président de directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle « UNIMED » est directement ou indirectement administrateur, ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, d' « UNIMED » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- l'ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du conseil ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d' « UNIMED »,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- tout prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d' « Unimed »,
- toute personne détenant une participation directe dans le capital d' « UNIMED » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié d' « UNIMED ».
- toute personne qui occupe en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance, ou de directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- le président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du

- directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « UNIMED » ou d'une société concurrente;
- toute personne exerçant une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
 - Tout membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du conseil d'administration présentant brièvement le candidat, son profil et les motifs de sa candidature,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies conformes des documents justifiant les compétences et qualifications énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2.
- Une photo récente.

3- Formalités et date limite de dépôt des dossiers des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'« Unimed » et portant la mention :

«Ne pas ouvrir »
« Appel à la candidature pour le poste d'administrateur indépendant »

Ils doivent être :

- Déposés au siège social de la société UNIMED à la zone industrielle Kalaa Kebira ; où
- Envoyés par rapide poste (la décharge de la poste faisant foi), à l'adresse du Président du Conseil d'Administration (siège de la société), où

et ce au plus tard le 02/06/2026 à 17h00 date limite de réception des candidatures, conformément au délai prévu par l'article 12 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

4- Le processus d'examen des candidatures

Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature, Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le comité de nomination créé à cet effet au sein de la société UNIMED et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'Administration.

Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les candidats retenus seront informés de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La nomination du membre indépendant sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur l'exercice 2025.

Annexe 1:

Fiche de candidature
au poste d'Administrateur indépendant pour les
années 2026-2027-2028

Nom et Prénom :

..... Numéro

CIN :

.....

Adresse :

.....

. Téléphone : Fixe GSM :

.....

E-mail :

.....

..... Profession/Activité :

..... Formation

Académique :.....

Autres qualifications du candidat :

.....

Mandats en cours dans d'autres conseils d'Administration :

.....

Annexe 2 :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'identité Nationale
numéro.....demeurant au,
candidat au poste vacant d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « UNIMED »,

Déclare formellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature légalisée

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie

Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028

1. Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant des actionnaires minoritaires devant siéger dans son conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Par actionnaire minoritaire, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital. La désignation qui aura lieu par voie d'élection lors d'une assemblée électorale dédiée aux actionnaires minoritaires sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025

2. Conditions d'éligibilité :

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et en situation régulière vis à vis de l'administration fiscale.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, suivantes :
 - o Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - o Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - o Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - o Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les commissaires aux comptes de la société « ATELIER DU MEUBLE » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société « ATELIER DU MEUBLE » ne dépassant pas 0,5 %.
- Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'une des spécialités suivantes : comptabilité ou finance ou science juridique ou économie ou ingénierie.
- Il doit avoir une expertise en matière de contrôle et de surveillance ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.
- Le candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :
 - o Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de la société « ATELIER DU MEUBLE ».
 - o Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société « ATELIER DU MEUBLE ».
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société « ATELIER DU MEUBLE » est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - o Président directeur général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la Société « ATELIER DU MEUBLE »
 - o Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même Groupe société que la société « ATELIER DU MEUBLE ».
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels,

commerciaux ou contractuels avec la société « ATELIER DU MEUBLE » ou d'une société concurrente.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société « ATELIER DU MEUBLE ».
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom de Président Du Conseil d'Administration de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 de l'appel à candidature.
- Un curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Une déclaration sur l'honneur selon le modèle prévu dans l'annexe 2 de l'appel à candidature dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et l'appel à candidature.
- Une attestation récente du nombre d'action de SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » détenues par le candidat. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte.

4. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'administration de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » ». Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS », 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée contre décharge au bureau d'ordre au Siège de la société sis à 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie au plus tard le 30 mai 2026 à 12H heures, date limite de réception des candidatures.
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

5. Processus d'examen et choix des candidats

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la présente décision générale.

Les candidats retenus seront soumis au vote par les actionnaires minoritaires lors d'une assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires, pour élire l'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

L'Assemblée Elective aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième Assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé. Au cours de l'Assemblée Elective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La désignation du candidat retenu – par voie de vote – sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:

N°CIN:

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM

Email :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-
-
-

Historique en tant qu'administrateur :

-
-
-
-

Signature légalisée

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Atelier du Meuble Intérieurs, déclare formellement sur l'honneur : Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016 et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et les termes de l'appel à candidature et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature légalisée

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie

**Appel à candidature pour la désignation d'un Administrateur indépendant au sein
du Conseil d'administration pour les exercices
2026, 2027 et 2028**

1. Objet :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » lance un appel à candidature pour la désignation d'un Administrateur indépendant au sein de son Conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028

2. Critères d'éligibilité :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions et aux spécificités de l'activité de la Société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS », et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS », l'un de ses actionnaires ou ses Administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS ».
- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS ».
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié», est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS »
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS »
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS ».
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » ou d'une société concurrente
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Critères d'expérience :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.
- Avoir une expérience significative et conséquente en termes d'années et du niveau de responsabilité dans l'un des domaines suivants :
 - Prospection et export sur le marché Africain dans le secteur de Mobilier ;
 - La fiscalité et la gestion des risques ;
 - Le développement, et croissance externe ;
 - Expert en e-commerce ;

- Avoir un savoir-faire et des connaissances approfondies en matière de développement et de stratégie des entreprises spécialisées dans l'industrie de bois, notamment à l'international.
- Se prévaloir d'une expertise en matière de contrôle et de surveillance ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.

4. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'administration de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS »,
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 au présent appel à candidature
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

5. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant au Conseil d'administration de la société ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » ». Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS », 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée contre décharge au bureau d'ordre au Siège de la société sis à 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud-2046Tunis-Tunisie au plus tard le 30 mai 2026 à 12H heures, date limite de réception des candidatures.
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

6. Choix des membres indépendants du Conseil d'administration :

Un Comité des nominations d'Administrateur indépendant est mis en place par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS ». Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le Comité des nominations créé à cet effet au sein de la société SOCIETE ATELIER DU MEUBLE « INTERIEURS » et ce, en vertu

d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'administration. Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive du candidat par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le candidat retenu sera informé de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le candidat retenu sera approuvé par la prochaine AGO des actionnaires, lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM

Email :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-
-
-

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

-
-
-

Historique en tant qu'administrateur :

-
-
-
-

Signature légalisée

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur Indépendant au sein du conseil d'Administration de la Société Atelier du Meuble Intérieurs « S.A.M » déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, et que les informations fournis dans mon cv sont sincères et exactes, je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature.

Signature légalisée

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Unité de Fabrication de Médicaments- UNIMED

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et M Ahmed Ayadi (Société Général Audit)

Bilan
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2025	2024
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		11 305 137	9 138 712
Moins : amortissements		(6 867 016)	(5 901 997)
	IV.1	4 438 121	3 236 715
Immobilisations corporelles		205 611 160	202 965 838
Moins : amortissements		(130 651 703)	(123 852 719)
	IV.2	74 959 457	79 113 119
Immobilisations financières		9 609 883	9 261 548
Moins : provisions		(6 504 273)	(4 476 066)
	IV.3	3 105 610	4 785 482
Total des actifs immobilisés		<u>82 503 188</u>	<u>87 135 316</u>
Total des actifs non courants		<u>82 503 188</u>	<u>87 135 316</u>
Actifs courants			
Stocks		53 756 851	54 103 289
Moins : provisions		(7 366 173)	(6 525 453)
	IV.4	46 390 678	47 577 836
Clients et comptes rattachés		43 260 051	40 473 480
Moins : provisions		(6 592 088)	(3 819 827)
	IV.5	36 667 963	36 653 653
Autres actifs courants		24 406 322	21 859 603
Moins : provisions		(3 769 099)	(1 479 076)
	IV.6	20 637 223	20 380 527
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.7	8 964 005	20 990 637
Total des actifs courants		<u>112 659 869</u>	<u>125 602 653</u>
Total des actifs		<u>195 163 057</u>	<u>212 737 969</u>

Bilan
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2025	2024
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		48 150 025	48 150 025
Résultats reportés		14 306 657	14 087 806
Autres capitaux propres		1 394	26 476
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.8	<u>94 458 076</u>	<u>94 264 307</u>
Résultat de l'exercice		16 835 414	18 458 851
<u>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</u>		<u>111 293 490</u>	<u>112 723 158</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.9	17 593 992	24 911 246
Autres passifs non courants	IV.10	9 617 094	4 309 007
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>27 211 086</u>	<u>29 220 253</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.11	9 683 844	22 281 804
Autres passifs courants	IV.12	19 007 979	17 679 688
Autres passifs financiers	IV.13	25 156 032	26 965 328
Concours bancaires	IV.14	2 810 626	3 867 738
<u>Total des passifs courants</u>		<u>56 658 481</u>	<u>70 794 558</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>83 869 567</u>	<u>100 014 811</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>195 163 057</u>	<u>212 737 969</u>

Etat de Résultat
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	148 911 525	147 675 996
Autres produits d'exploitation	V.2	122 352	206 720
Total des produits d'exploitation		149 033 877	147 882 716
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		(868 669)	(3 066 564)
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	(59 641 598)	(61 740 698)
Charges de personnel	V.4	(21 128 964)	(20 867 228)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	(22 401 247)	(16 563 276)
Autres charges d'exploitation	V.6	(13 271 463)	(12 334 922)
Total des charges d'exploitation		(117 311 941)	(114 572 688)
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>31 721 936</u>	<u>33 310 028</u>
Charges financières nettes	V.7	(6 339 225)	(6 719 008)
Produits des placements	V.8	854 733	324 221
Autres gains ordinaires	V.9	206 112	394 817
Autres pertes ordinaires	V.10	(211 022)	(326 249)
<u>Résultat des activités ordinaires avant Impôt</u>		<u>26 232 534</u>	<u>26 983 809</u>
Impôt sur les sociétés	V.11	(9 397 120)	(8 524 958)
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>16 835 414</u>	<u>18 458 851</u>
Résultat net de la période		16 835 414	18 458 851

Etat de Flux de Trésorerie
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		16 835 414	18 458 851
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		22 401 247	16 563 276
Plus-value sur cession d'Immobilisations		(170 802)	-
Quote-part des subventions d'investissement		(25 082)	(25 081)
Variation des stocks		346 438	1 247 396
Variation des créances		(2 786 571)	1 985 093
Variation des autres actifs		(2 546 719)	(2 770 946)
Variation des fournisseurs d'exploitation		(12 597 960)	(6 760 263)
Variation des autres dettes		1 075 786	(3 501 461)
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>22 531 751</u>	<u>25 196 865</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour acqu. d'imm. Corp & incorp.		(6 519 763)	(14 551 144)
Encaissements suite à la cession d'imm. Corp. & incorp.		170 802	-
Capitalisation des amortissements (Recherches et Développements)		310 070	340 451
Décaissements pour des dépôts et cautionnements		(348 335)	(43 655)
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u>(6 387 226)</u>	<u>(14 254 348)</u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		(18 238 192)	-
Encaissements d'emprunts		59 018 660	79 419 675
Remboursement d'emprunts		(67 894 513)	(72 668 899)
<u>Flux de trésorerie affectés au (provenant du) financement</u>	VI.3	<u>(27 114 045)</u>	<u>6 750 776</u>
Variation de trésorerie		(10 969 520)	17 693 293
Trésorerie au début de la période		17 122 899	(570 394)
Trésorerie à la clôture de la période		6 153 379	17 122 899

I. Présentation de la société

La société « UNIMED SA » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « UNIMED SA » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société « UNIMED SA » est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits et événements ayant marqué l'exercice 2025 sont :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 01 août 2025 a décidé la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 18 240 000 DT.
- La société a contracté au cours de 2025 l'emprunt suivant :

	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2025	Échéance à + 1 an
Amen Bank 0,5mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	500 000	500 000

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de la société « UNIMED SA » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « UNIMED SA » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est détalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

Les créances irrécouvrables sont des pertes de l'exercice et doivent faire l'objet d'un PV de carence dûment établi par un huissier notaire et ce pour les créances locales. Sur présentation du PV de carence, le cas échéant, les pertes sont comptabilisées suite à une approbation de la DG.

Les créances litigieuses sont à provisionner à 100%

Les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision sous réserve de l'approbation de la DG. Le taux de provision est déterminé en fonction de l'antériorité de la créance par rapport à sa date d'échéance comme suit :

- Les créances non mouvementées entre 1 an et 2 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 20% ;
- Les créances non mouvementées entre 2ans et 3ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 50% ;
- Toutes créances non mouvementées entre 3 ans et 4 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 80% ;
- Au- delà de 4 ans à partir de la date d'échéance : à provisionner de 100%.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers de la société « UNIMED SA » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question.

La capitalisation des frais de recherche et développement est faite sur la base des données analytiques.

L'amortissement des frais de recherche et développement est fait selon un mode linéaire et au taux de 20%.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Logiciels	1 155 552	1 094 059
Sites Web	46 549	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 803 346	4 739 336
Dépenses en recherche et développement	5 299 690	3 258 768
Total immobilisations incorporelles	11 305 137	9 138 712
Amortissements des immobilisations incorporelles	(6 867 016)	(5 901 997)
Total immobilisations incorporelles nettes	4 438 121	3 236 715

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 923 134	10 923 134
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	18 999 547	18 674 146
Matériel industriel	101 479 128	101 156 513
Outillage industriel	6 081 537	5 768 658
Matériel de conditionnement	760 990	760 990
Matériel de transport	9 749 543	11 064 798
Mobilier & matériel de bureau	1 621 996	1 538 817
Matériel informatique	2 358 832	2 243 002
Immobilisations corporelles en cours	49 413 682	46 613 009
Total immobilisations corporelles	205 611 160	202 965 838
Amortissements des immobilisations corporelles	(130 651 703)	(123 852 719)
Total immobilisations corporelles nettes	74 959 457	79 113 119

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs Brutes			Amortissements & Provisions				VCN		
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025	31/12/2024	Dotations (*)	Reprise Amort immos cédées	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Logiciels	1 094 059	61 493		1 155 552	(819 898)	(172 004)		(991 902)	274 161	163 650
Sites Web	46 549			46 549	(37 536)	(3 340)		(40 876)	9 013	5 673
Concessions, marques, brevets et licences	4 739 336	64 010		4 803 346	(4 234 674)	(192 317)		(4 426 991)	504 662	376 355
Dépenses en R&D	3 258 768	2 040 922		5 299 690	(809 889)	(597 358)		(1 407 247)	2 448 879	3 892 443
Immobilisations incorporelles	9 138 712	2 166 425		11 305 137	(5 901 997)	(965 019)		(6 867 016)	3 236 715	4 438 121
Terrains	4 222 771			4 222 771					4 222 771	4 222 771
Constructions	10 923 134			10 923 134	(6 869 547)	(382 089)		(7 251 636)	4 053 587	3 671 498
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	18 674 146	325 401		18 999 547	(14 511 980)	(1 177 821)		(15 689 801)	4 162 166	3 309 746
Matériel industriel	101 156 513	322 615		101 479 128	(87 817 872)	(4 796 280)		(92 614 152)	13 338 641	8 864 976
Outillage industriel	5 768 658	312 879		6 081 537	(2 834 242)	(983 382)		(3 817 624)	2 934 416	2 263 913
Matériel de conditionnement	760 990			760 990	(760 990)			(760 990)		
Matériel de transport	11 064 798	392 761	(1 708 016)	9 749 543	(7 785 885)	(923 079)	1 708 016	(7 000 948)	3 278 913	2 748 595
Mobilier & matériel de bureau	1 538 817	83 179		1 621 996	(1 291 610)	(78 762)		(1 370 372)	247 207	251 624
Matériel informatique	2 243 002	115 830		2 358 832	(1 980 593)	(165 587)		(2 146 180)	262 409	212 652
Immobilisations corporelles en cours	46 613 009	2 800 673		49 413 682				-	46 613 009	49 413 682
Immobilisations corporelles	202 965 838	4 353 338	(1 708 016)	205 611 160	(123 852 719)	(8 507 000)	1 708 016	(130 651 703)	79 113 119	74 959 457
Total Général	212 104 550	6 519 763	(1 708 016)	216 916 297	(129 754 716)	(9 472 019)	1 708 016	(137 518 719)	82 349 834	79 397 578

Durant l'exercice 2025, la société a procédé à la capitalisation des charges de dotation aux amortissements liées aux frais de recherche et développement pour un montant global de 310 070 DT.

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Titres "Société Promochimica"	7 762 600	7 762 600
Titres "Société Nippomed"	749 970	749 970
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts & cautionnements	1 076 813	728 478
Total immobilisations financières brutes	9 609 883	9 261 548
Provisions pour dépréciation des immo fin	(6 504 273)	(4 476 066)
Total immobilisations financières nettes	3 105 610	4 785 482

(*) La société « UNIMED SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica provisionnée à concurrence de 5.821.950 DT.

IV.4 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Matières premières	15 427 659	19 590 120
Conditionnements	15 321 565	13 143 196
Encours en sous-traitance	456 526	270 816
Produits finis en sous-traitance	184 638	205 608
Encours	2 877 737	3 098 866
Produits finis	7 568 994	7 801 993
Pièces de rechange	8 542 558	7 379 299
Réactifs Laboratoires	1 519 136	1 035 129
Stock Consommable	855 754	576 660
Filtres	1 002 284	1 001 602
Total des stocks bruts	53 756 851	54 103 289
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	(4 230 856)	(3 674 364)
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	(1 745 749)	(1 522 706)
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	(132 228)	(104 866)
Provisions pour dépréciation des stocks encours	(1 257 340)	(1 223 517)
Total des stocks nets	46 390 678	47 577 836

IV.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Clients ordinaires locaux	13 058 773	13 957 446
Clients ordinaires étrangers	18 351 246	20 412 087
Clients, douteux ou litigieux	6 403 751	3 820 176
Valeurs à l'encaissement	5 446 281	2 283 771
Total des comptes clients bruts	43 260 051	40 473 480
Provisions pour dépréciation des créances	(6 592 088)	(3 819 827)
Total des comptes clients nets	36 667 963	36 653 653

IV.6 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Fournisseurs avances & acomptes	2 977 515	4 219 416
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	358 883	369 687
Etat, impôts & taxes - Actifs	15 381 171	12 025 613
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers (*)	4 295 826	3 898 252
Charges constatées d'avance	252 095	157 878
Charges à répartir	149 919	149 919
Produits à recevoir	17 054	64 979
Total autres actifs courants	24 406 322	21 859 603
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	(3 769 099)	(1 479 076)
Total autres actifs courants nets	20 637 223	20 380 527

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société « Promochimica » pour un montant de 1.054.215 DT qui est estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

IV.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Emprunt National	500 000	500 000
Placements à terme	-	10 000 000
Placement courants	116	116
Blocage / Déblocage	29 848	92 379
Banques en DT	7 050 329	4 285 566
Banques en devises	1 375 496	6 104 138
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	6 641	6 863
Total liquidités et équivalents de liquidités	8 964 005	20 990 637

IV.8 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	26 998 011
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Réserves de Réévaluation	8 088 127	8 088 127
Résultats reportés	14 306 657	14 087 806
Subventions d'investissement	1 394	26 476
Total des capitaux propres avant résultat	94 458 076	94 264 307
Résultat net de l'exercice	16 835 414	18 458 851
Total des capitaux propres avant affectation	111 293 490	112 723 158

() En application de la loi n°56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « UNIMED SA » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088kDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.*

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Résultat net	16 835 414	18 458 851
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	32 000 000
Résultat par action (DT)	0,526	0,577

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Réserves de réinvestissement	Résultats reportés	Autres réserves	Réserves de Réévaluation	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2024	32 000 000	3 200 000	7 086 040	14 087 806	29 775 858	8 088 127	18 458 851	26 476	112 723 158
Affectation en résultats reportés	-	-	-	218 851	-	-	(218 851)	-	-
Dividendes distribués (1)	-	-	-	-	-	-	(18 240 000)	-	(18 240 000)
Résorption des subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	-	(25 082)	(25 082)
Résultat au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	16 835 414	-	16 835 414
Situation au 31 décembre 2025	32 000 000	3 200 000	7 086 040	14 306 657	29 775 858	8 088 127	16 835 414	1 394	111 293 490

(1) L'AGO du 01 août 2025 a décidé la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 18 240 000 DT.

(2) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2024 et antérieur	QP inscrite au résultat 2025	Valeur au 31/12/2025	Conditions non remplies
ITP 2022	Ministère de l'industrie	23 475	11 736	11 739	-	Néant
ITP 2023	Ministère de l'industrie	28 082	13 345	13 343	1 394	Néant
Total Général		51 557	25 081	25 082	1 394	

IV.9 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Emprunt - AB	17 111 138	23 567 046
Emprunt - Leasing	482 854	1 344 200
Total Emprunts	17 593 992	24 911 246

IV.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers qui s'élève à 9.617.094 DT au 31 décembre 2025 contre 4.309.007 DT au 31 décembre 2024.

IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Fournisseurs d'exploitation locaux	4 535 788	3 899 739
Fournisseurs locaux, effets à payer	688 599	699 954
Fournisseurs, factures non parvenues	2 218 465	8 699 626
Fournisseurs d'exploitation étrangers	2 013 608	8 780 629
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	110 577	155 778
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	116 807	46 078
Total des dettes fournisseurs	9 683 844	22 281 804

IV.12 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Personnel & comptes rattachés	2 520 009	2 246 246
Etat, impôts & taxes	12 057 219	11 322 874
Actionnaires, dividendes à payer	20 825	19 017
Sécurité sociale	1 530 870	1 544 408
Charges à payer	2 879 056	2 335 839
Produits perçus d'avance	-	132 140
Créditeurs divers	-	79 164
Total des autres passifs courants	19 007 979	17 679 688

IV.13 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Échéances à moins d'un an, AB	6 955 910	7 298 845
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	861 346	878 841
Crédits à court terme	17 172 262	18 370 431
Intérêts courus	166 514	417 211
Total des autres passifs financiers	25 156 032	26 965 328

IV.14 Concours bancaires (En DT)

Le solde des concours bancaires se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
UIB Dinars	-	463 899
Amen Bank Dinars	2 798 263	2 961 277
BH Dinars	12 363	-
UBCI Dinars	-	442 562
Total des concours bancaires	2 810 626	3 867 738

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Ventes à l'export	47 001 357	51 489 021
Ventes locales	101 910 168	96 186 975
Total revenus	148 911 525	147 675 996

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Quote-part des subventions d'investissement	25 082	25 081
Autres produits d'exploitation	97 270	181 639
Total autres produits d'exploitation	122 352	206 720

V.3 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Matières premières	32 078 107	31 185 806
Articles de conditionnement	24 221 762	23 761 238
Fournitures de conditionnement	314 433	190 417
Fournitures et outillage de Laboratoires	456 222	347 428
Fournitures hygiéniques	(68 036)	12 665
Produits d'entretien	11 726	16 391
Fournitures de bureau	27 220	21 391
Autres approvisionnements	4 319 697	2 812 628
Variation de stocks	(5 714 066)	(141 151)
Vêtements de travail	86 464	233 268
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 908 069	3 300 617
Total achats d'approvisionnements consommés	59 641 598	61 740 698

V.4 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Salaires & compléments de salaires	17 533 990	17 336 438
Charges sociales légales	3 546 646	3 483 661
Autres charges sociales	48 328	47 129
Total charges de personnel	21 128 964	20 867 228

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	869 845	566 861
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	8 292 104	9 452 870
Dot / Rep sur Prov. pour dépréciation des créances	2 772 261	822 803
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	2 290 023	103 246
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	840 720	1 385 847
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	2 028 207	1 947 060
Dot. Prov. pour risques et charges	5 308 087	2 284 589
Total dotation aux amortissements et provisions	22 401 247	16 563 276

V.6 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Loyers	281 703	247 675
Entretien & réparation	1 943 035	2 067 216
Assurances	1 448 285	1 406 718
Etudes & services extérieurs	2 548 684	2 391 759
Honoraires	1 023 968	1 208 078
Transports	1 610 251	891 019
Frais postaux et de télécom.	61 925	67 389
Services bancaires	407 837	542 845
Missions, réceptions, voyages	993 480	978 917
Relations publiques	1 800 807	1 471 328
Dons	74 231	50 450
Jetons de présence	225 000	150 000
Droits, impôts & taxes	852 257	861 528
Total autres charges d'exploitation	13 271 463	12 334 922

V.7 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Intérêts sur emprunts	5 522 282	6 159 144
Intérêts des autres opérations de financement	368 350	641 552
Intérêts des comptes courants	206 013	97 869
Différence de change	242 580	(179 557)
Total charges financières nettes	6 339 225	6 719 008

V.8 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2025 à 854.733 DT contre 324.221 DT au 31 décembre 2024 et se rattachent à des produits sur placements courants.

V.9 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Plus-value de cession d'immobilisations	170 802	-
Produits divers ordinaires	35 310	394 817
Total autres gains ordinaires	206 112	394 817

V.10 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Autres pertes ordinaires	136 123	109 592
Amendes et pénalités	74 899	216 657
Total autres pertes ordinaires	211 022	326 249

V.11 Impôt sur les sociétés (En DT)

L'impôt sur les sociétés se détaille comme suit :

Désignation	2025	2024
Impôt sur les sociétés	8 171 409	6 819 967
Contribution sociale solidaire	1 225 711	1 022 995
Contribution conjoncturelle à l'Etat	-	681 996
Total impôt sur les sociétés	9 397 120	8 524 958

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation du flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 22.531.751 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 6.387.226 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 6.519.763 DT ;
- Capitalisation des amortissements pour 310.070 DT ;
- Décaissements pour des dépôts et cautionnements de 348.335 DT ;
- Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 170 802 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 27.114.045 DT et se détaillent comme suit :

- Remboursements d'emprunts bancaires et leasing à hauteur de 67.894.513 DT ;
- Encaissements relatif à l'obtention des crédits pour 59.018.660 DT ;
- Dividendes & autres distributions pour un montant de 18.238.192 DT ;

VII. Autres notes complémentaires

VII. 1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société CLEAN ROOM PROJECT
- La société PROMOCHIMICA
- La société Ridha & Ridha
- La société MEDPACK
- La société NIPPOMED
- La société AZ PHARMA

VII.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2025 sont détaillées ci-après :

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2025 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 44.150 DT. Le compte courant associé « Promochimica » présente un solde au 31 décembre 2025 de 1.054.215 DT. Un avenant à cette convention de prêt en compte courant associé a été signé en 2023 pour éliminer la date limite du prêt à savoir, le 31 décembre 2022, prévue dans la convention initiale.
- La société « UNIMED » a obtenu, au cours de l'exercice 2025, une avance en caisse d'un montant de 39.000 DT auprès de la société « Clean Room Project » afin de lui permettre de payer des avances au personnel.
- La société « UNIMED SA » a refacturé à la société « NIPPOMED » un montant de 4.800 DT au titre des frais de carburant au cours de l'exercice 2025.
- La société « UNIMED SA » a conclu, avec la société « AZ PHARMA » un contrat pour la location d'un dépôt situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira, prenant effet début janvier 2025, et prévoyant un loyer mensuel de 3.675 dinars hors TVA. La charge de location s'élève au 31 décembre 2025 à 44.100 DT HTVA.
- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Au 31 décembre 2025, le compte courant associé « Sarra Huiles » présente un solde 2.203.155 DT y compris les intérêts. En date du 27 mai 2025, les deux parties ont convenu de prolonger le délai de remboursement d'un an, portant ainsi la nouvelle échéance au 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2024. Par ailleurs, la société « Sarra Huiles » s'est engagée à octroyer des garanties au profit de la société « UNIMED SA ».
- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 1^{er} juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, renouvelable par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 DT HTVA.
Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2025, s'élève à 21.360 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques, prenant effet à partir du 1^{er} Juin 2023. Cette convention prend effet à partir du 1^{er} juin 2023 et ce, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un TimeSheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2025, s'élève à 1.050 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 1^{er} janvier 2016 avec la société « SENAMED », une convention en vertu de laquelle la société « SENAMED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants portant les honoraires mensuels hors TVA de 7.000 DT à 10.000 DT puis à 13.000 DT. Le Conseil d'Administration réuni en date du 28 octobre 2025 a décidé de porter le montant des honoraires mensuels à 25.000 DT HTVA à partir du mois d'octobre 2025.

Le montant total facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 192.000 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2011 avec la société « Inox Med » une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « Inox Med » assure à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé par « Inox Med » en 2025 à la société « UNIMED SA » s'élève à 360.311 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2017 avec la société « Clean Room Project », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « Clean Room Project » assure à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 64.537 DT.

- La société « UNIMED » a conclu en date du 12 février 2009 avec la société « SMB », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « SMB » assure à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 226.087 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 4 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « UNIREST », s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration à son personnel

Par ailleurs, La société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 587.498 DT HTVA ;

- Au 31 décembre 2025, la société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.061.350 DT HTVA.
- La société « Unimed » a signé en date du 5 mars 2021 avec la société « Ridha & Ridha », un contrat de location d'un local d'une superficie de 50 m² et situé dans ses locaux administratifs sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le 01 mars 2021 et finissant le 28 février 2022, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 2.400 DT H.TVA. Aucun produit n'a été enregistré chez la société « Unimed » au titre de cette location au 31 décembre 2025.
- La société « UNIMED SA » a conclu avec la société « NIPPOMED », une convention en vertu de laquelle la société « UNIMED SA » s'engage à fournir à la société « NIPPOMED », des avances en compte courant associé dans le cadre du financement du projet « NIPPOMED ». Durant l'exercice 2025, la « UNIMED SA » a avancé un montant de 44.829 DT.
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 23 mai 2024.

Le compte courant associé de la société « NIPPOMED » chez la société « UNIMED SA » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 436.995 DT

- La société « UNIMED SA » a facturé, au cours de l'exercice 2025, la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Participation aux frais du siège au 31 décembre 2025	
Société	Montant HT
INOX MED	3 000
UNIREST	3 000
S M B	3 000
I S S I S	1 800
SENAMED	1 800
CLEAN ROOM PROJECT	3 000
NIPPOMED	1 050
Total Général	16 650

- La société « UNIMED SA » a signé avec les sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers laquelle, la société « UNIMED SA » supporte la prime relative à l'adhésion du personnel de sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « NIPPOMED » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Les montants refacturés par la société « UNIMED SA » au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Société	Montant HT
INOX MED	6 180
UNIREST	7 352
S M B	7 223
SENAMED	8 341
CLEAN ROOM PROJECT	6 396
NIPPOMED	4 324
Total Général	39 816

- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des frais de télécommunication aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « UNIREST » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	1 204
UNIREST	1 094
CLEAN ROOM PROJECT	1 260
Total Général	3 558

Les soldes des parties liées au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde total
UNIREST	(63 310)	18 991	-	(44 319)
S M B	(40 541)	14 409	-	(26 132)
I S S I S	-	4 315	-	4 315
SENAMED	141 212	24 580	-	165 792
CLEAN ROOM PROJECT	(20 932)	25 891	-	4 959
INOX MED	-	25 003	-	25 003
SARRA HUILES	-	2 203 155	-	2 203 155
PROMOCHIMICA	-	1 054 215	-	1 054 215
Ridha & Ridha	-	27 379	-	27 379
Ridha Charfeddine	-	-	(114 683)	(114 683)
MEDPACK	(632 366)	-	-	(632 366)
AZ PHARMA	2 468	-	-	2 468
NIPPOMED	-	580 712	-	580 712
Total Général	(613 469)	3 978 650	(114 683)	3 250 498

VII.3 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

• Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2024			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2025		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH 3,5 mDT	-	-	-	-	-	-	-	-
Amen Bank 8 mDT	1 049 180	-	1 049 180	-	1 049 180	-	-	-
Amen Bank 3 mDT	442 623	-	442 623	-	442 623	-	-	-
Amen Bank 11,2 mDT	4 406 558	2 203 279	2 203 279	-	2 203 279	2 203 279	-	2 203 279
Amen Bank 5,3 mDT	3 214 754	2 172 131	1 042 623	-	1 042 623	2 172 131	1 129 508	1 042 623
Amen Bank 10 mDT	8 612 776	6 828 586	1 784 190	-	1 784 188	6 828 588	4 903 702	1 924 886
Amen Bank 0,6 mDT	600 000	505 263	94 737	-	-	505 263	378 947	126 316
Amen Bank 0,5 mDT	500 000	417 787	82 213	-	-	417 787	327 506	90 281
Amen Bank 3 mDT	3 000 000	2 400 000	600 000	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000
Amen Bank 0,84 mDT	840 000	840 000	-	-	-	840 000	812 459	27 541
Amen Bank 8,2 mDT	8 200 000	8 200 000	-	-	-	8 200 000	7 259 016	940 984
Amen Bank 0,5 mDT	-	-	-	500 000	-	500 000	500 000	-
Total	30 865 891	23 567 046	7 298 845	500 000	6 521 893	24 067 048	17 111 138	6 955 910

Les dettes à long terme et court terme se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
BH 3,5 mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 11,2 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 10 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	15/03/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 5,3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10/01/2028	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,6 mDT	TMM + 1,25%	80 mois	23 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,25%	82 mois	22 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	83 mois	23 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,84 mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	05/11/2031	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8,2 mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	05/06/2031	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	10/06/2032	Voir Eng. Hors Bilan

- **Actions**

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2025.

VII.4 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et – de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total des Échéances	Loyer mensuel TTC
2023	Contrat 556170	Matériel de transport	619 162	117 051	-	10,59%	36	19 978
2024	Contrat 593050	Matériel de transport	1 931 987	661 686	422 833	11,62%	36	62 166
2024	Contrat 593060	Matériel de transport	240 276	82 609	60 021	11,62%	36	7 732
Total				861 346	482 854			89 876

VII.5 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
-Aval		Néant	
-Caution		Néant	
-Lettre de crédit		Néant	
b) Garanties réelles			
-Hypothèque	51 140 000	AMEN BANK	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
-Nantissement	65 000 000	AMEN BANK	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise
-Nantissement	3 500 000	STB	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise
-Nantissement	3 000 000	UIB	Un nantissement sur les titres
c) Effets escomptés et non échus			
	3 051 935	UBCI	
	4 120 353	UIB	
	1 781 112	BTL	
	852 098	ATB	
	11 772 267	AMEN BANK	
d) Créances à l'exportation mobilisées			
		Néant	
e) Abandon de créances			
		Néant	
f) Créances Leasing			
	1 129 580	UBCI	
Total	145 347 345		
Engagements reçus			
		Néant	
Total	-		
Engagements réciproques			
Caution et garantie de marché	3 622 522	UBCI	
Caution et garantie de marché	395 321	AMEN BANK	
Cautions douanières	57 100	UIB	
Cautions douanières	60 000	UBCI	
Cautions douanières	2 185 006	AMEN BANK	
Total	6 319 949		
Total général	151 667 294		

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (En Dinar Tunisien)

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	(59 641 598)	59 167 120	231 844	132 816	109 818
Charges de personnel	(21 128 964)	13 285 833	3 634 732	3 237 673	970 726
Dotation aux Amort. & Prov.	(22 401 247)	8 684 028	629 669	3 436 203	9 651 347
Autres charges d'exploitation	(13 271 463)	4 361 629	5 004 615	2 781 456	1 123 763
Charges financières nettes	(6 339 225)				6 339 225
Autres pertes ordinaires	(211 022)				211 022
Impôt sur les sociétés	(9 397 120)				9 397 120
TOTAL	(132 390 639)	85 498 610	9 500 860	9 588 148	27 803 021

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2025	31.12.2024	Charges	31.12.2025	31.12.2024	Soldes	31.12.2025	31.12.2024
CA Local	101 910 168	96 186 975	Stockage/ déstockage de production	868 669	3 066 564			
CA Export	47 001 357	51 489 021						
Autres produits d'exploitation	122 352	206 720						
Total	149 033 877	147 882 716	Total	868 669	3 066 564	Production	148 165 208	144 816 152
Production	148 165 208	144 816 152	Achats consommés	59 641 598	61 740 698	Marge sur coût matière	88 523 610	83 075 454
Marge sur coût matière	88 523 610	83 075 454	Autres charges externes	12 419 206	11 900 556	Valeur ajoutée	76 104 404	71 174 898
			Charges de personnel	21 128 964	20 867 228			
			Impôts et taxes	852 257	434 366			
Valeur ajoutée	76 104 404	71 174 898	Total	21 981 221	21 301 594	Excédent brut d'exploitation	54 123 183	49 873 304
Excédent brut d'exploitation	54 123 183	49 873 304	Charges financières nettes	6 339 225	6 719 008			
Autre produits ordinaires	206 112	394 817	Autres charges ordinaires	211 022	326 249			
Produits de placement	854 733	324 221	Dotations aux amort et prov	22 401 247	16 563 276			
			Impôt sur les bénéfices	9 397 120	8 524 958			
Total	55 184 028	50 592 342	Total	38 348 614	32 133 491	Résultat des activités ordinaires	16 835 414	18 458 851
Résultat des activités ordinaires	16 835 414	18 458 851						
Effet positif des modifs. comptables	-	-	Effet négatif des modifs. Comptables	-	-			
Total	16 835 414	18 458 851	Total	-	-	Résultat après modifications comptables	16 835 414	18 458 851

VII.8 Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

La société Unimed SA a reçu en date du 11 décembre 2024, un avis d'une vérification approfondie de sa situation fiscale qui porte sur les impôts et taxes suivants :

Impôts & Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
TCL	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Retenues à la source	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes de Formation Professionnelle	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FOPROLOS	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Timbre Fiscal	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FODEC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Avance sur impôt sur les ventes au profit des personnes PP soumises à l'IR selon le régime forfaitaire dans la catégorie BIC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	Avril 2020
Contribution Sociale de Solidarité	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023

À la date du 29 octobre 2025, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle, faisant ressortir un complément d'impôts et taxes à payer, en principal et intérêts, s'élevant à 5.086.434 DT, dont 2.205.456 DT au titre des pénalités administratives, ainsi qu'une perte de crédit de Taxe sur la Valeur Ajoutée de 362.530 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 12 Décembre 2025 rejetant les principaux chefs de redressement.

À la date du 02 mars 2026, la société a reçu la réponse de l'administration fiscale sur la demande d'opposition formulée par la société et maintenant la plupart des chefs de redressement notifiés initialement. En effet, un seul chef de redressement a été accepté, et son montant est jugé insignifiant par rapport au montant total du redressement fiscal.

À la date du 09 mars 2026, la société a soumis une deuxième opposition et a déposé une demande auprès de la commission de conciliation.

Au 31 décembre 2025, la société a constaté une provision de 4.312.612 DT représentant la meilleure estimation de la direction permettant de couvrir raisonnablement le risque rattaché audit contrôle.

Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours.

Par ailleurs, le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'entraîner des répercussions importantes sur ses activités futures.

VII.9 Note sur les Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Les informations présentées couvrent notamment :

- Le mode de gouvernance ESG,
- La stratégie et les orientations ESG,
- La gestion des risques et opportunités ESG,
- Les indicateurs ESG qualitatifs jugés significatifs.

SECTION 1 – GOUVERNANCE

La société UNIMED n'a pas encore mis en place une gouvernance ESG formalisée et dédiée. Toutefois, la Société témoigne d'une prise de conscience croissante des enjeux ESG, notamment sous l'effet des exigences et des pressions de ses donneurs d'ordres, en particulier ses clients européens avec lesquels elle entretient des relations d'affaires importantes.

Dans ce contexte, les enjeux ESG sont portés opérationnellement par deux fonctions clés :

- **La Direction Générale**, qui assure le pilotage des orientations stratégiques et des dispositifs HSE et qualité, et dont l'implication constitue le principal vecteur de sensibilisation aux enjeux ESG au sein de la Société.
- **Le Département HSE**, qui assure la gestion opérationnelle des enjeux de santé, sécurité au travail, environnement, prévention et conformité réglementaire.

À moyen terme, la Société envisage de mettre en place un dispositif de gouvernance spécifiquement dédié aux enjeux ESG, afin d'assurer une supervision structurée et appropriée des risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

En matière de renforcement des compétences ESG des organes de gouvernance, un membre du Conseil d'Administration, suit actuellement une formation académique de type MBA intégrant des modules dédiés aux enjeux ESG et RSE.

Dans le prolongement de son rôle dans le pilotage des enjeux ESG, la Direction Générale a initié des échanges avec un cabinet externe en vue d'engager la structuration progressive d'une démarche ESG.

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

La société UNIMED évolue dans le secteur industriel pharmaceutique, fortement réglementé et caractérisé par des exigences élevées en matière de qualité, de conformité, de santé et sécurité et de maîtrise des impacts environnementaux.

La Société ne dispose pas encore d'une démarche ESG formalisée en tant que stratégie autonome et structurée. Toutefois, plusieurs initiatives et pratiques existantes constituent une base solide sur laquelle la future stratégie ESG pourra s'appuyer, notamment :

- **Un projet de mise en place des normes ISO 14001** (management environnemental) et **ISO 45001** (management de la santé et sécurité au travail), témoignant d'un engagement concret sur les piliers environnemental et social ;
- Des pratiques opérationnelles structurées en matière de gestion des déchets, de maîtrise des produits chimiques, de prévention des risques industriels et de développement des compétences ;
- Des dispositifs de conformité pharmaceutique (BPF, ISO 13485) qui couvrent indirectement plusieurs dimensions de gouvernance et de maîtrise des risques.

La Société s'engage à moyen terme à formaliser une démarche ESG structurée et intégrée, en s'appuyant sur ces systèmes existants comme fondation.

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES

À ce stade, la société UNIMED n'a pas réalisé d'analyse des risques spécifiquement dédiée aux facteurs ESG. Les risques à dimension ESG sont appréhendés dans le cadre de la cartographie globale des risques de l'entreprise et de l'analyse des risques par poste de travail réalisée par le Département HSE, qui couvrent notamment les risques industriels, réglementaires et opérationnels.

La Société s'engage à formaliser, en parallèle avec la mise en place de sa démarche ESG, une identification structurée des risques et opportunités ESG significatifs, en s'appuyant sur ces dispositifs existants comme point de départ.

SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES

Les informations présentées ci-après sont exclusivement qualitatives, conformément à l'approche « Comply or Explain » du CMF pour l'exercice 2025.

Pilier Environnemental

La société UNIMED accorde une attention particulière à la maîtrise des impacts environnementaux liés à ses activités industrielles et pharmaceutiques. La Société dispose de procédures et de dispositifs opérationnels couvrant notamment :

- La gestion et le tri des déchets dangereux et non dangereux, conformément à la réglementation en vigueur ;
- La maîtrise et le suivi des produits chimiques utilisés dans les processus de fabrication ;
- Le suivi des consommations d'eau et d'énergie dans le cadre d'un programme progressif d'optimisation ;
- La prévention des situations d'urgence environnementale à travers des plans d'urgence et des exercices périodiques.

Dans le cadre de son projet de certification ISO 14001, la Société vise à renforcer et formaliser progressivement ces pratiques dans un système de management environnemental structuré.

Pilier Social

Les enjeux sociaux d'UNIMED portent principalement sur la santé et la sécurité au travail ainsi que le développement des compétences des collaborateurs. Ces enjeux sont couverts dans le cadre des politiques et procédures opérationnelles existantes, notamment :

- Des programmes de prévention des accidents et de sensibilisation aux risques industriels, incluant la protection contre les produits dangereux et la sécurisation des équipements de production ;
- Des programmes de formation continue visant le développement des compétences techniques et le renforcement de la culture sécurité ;
- Des dispositifs de communication interne et de consultation des collaborateurs.

Dans le cadre de son projet de certification ISO 45001, la Société vise à renforcer et formaliser progressivement ces pratiques dans un système de management de la santé et sécurité au travail structuré.

Pilier Gouvernance

UNIMED s'appuie sur des dispositifs structurés de conformité réglementaire et de contrôle interne, notamment :

- Une veille réglementaire active couvrant les exigences pharmaceutiques, HSE et environnementales ;
- Des audits internes et des inspections terrain périodiques ;
- Des procédures opérationnelles documentées et des mécanismes d'amélioration continue.

(*) Conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, les informations présentées demeurent exclusivement qualitatives. UNIMED s'engage à renforcer et fiabiliser progressivement son dispositif de reporting ESG afin de permettre une divulgation plus exhaustive lors des exercices futurs.

Tunis, le 18 mai 2026

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments « UNIMED SA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 111.293.490 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 16.835.414 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des questions évoquées dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIMED SA » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- La société « Unimed SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « Promochimica » pour une valeur brute de 7.762.600 DT ainsi qu'une avance en compte courant associé de 1.054.215 DT sur ladite société.

Le 17 octobre 2019, en raison des pertes accumulées depuis la création de la société, le commissaire aux comptes de la société « Promochimica » a convoqué une assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur la situation économique et financière de la société et ses perspectives. Il est à indiquer que la société n'a toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

La participation a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 5.821.950 DT au 31 décembre 2025. L'avance en compte courant n'a, quant à elle, fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

En l'absence d'une situation financière et comptable récente et d'informations suffisantes et appropriées sur l'activité de la société et ses perspectives, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si la provision pour dépréciation des titres de participation constatée est suffisante et appropriée et si une provision sur l'avance en compte courant est nécessaire.

- Nous n'avons pas reçu toutes les réponses à nos lettres de circularisation adressées aux banques, ni à celles adressées aux avocats de la société. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, les réponses manquantes peuvent nécessiter d'étendre nos investigations et de réexaminer nos conclusions.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur nette de 46.390.678 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2025, la provision sur les stocks s'élève à 7.366.173 DT.

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits en cours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi-finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Observation

Nous attirons votre attention à la note VII-8 aux états financiers qui indique que la société Unimed SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Les résultats dudit contrôle font ressortir un complément d'impôts et taxes à payer, en principal et intérêts, s'élevant à 5.086.434 DT, dont 2.205.456 DT au titre des pénalités administratives, ainsi qu'une perte de crédit de Taxe sur la Valeur Ajoutée de 362.530 DT.

Au 31 décembre 2025, la société a constaté une provision de 4.312.612 DT représentant la meilleure estimation de la direction permettant de couvrir raisonnablement le risque rattaché audit contrôle.

Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance

périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation – CAF

Société Général Audit

Abir Matmti

Ahmed Ayadi

Tunis, le 18 mai 2026

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que la rémunération des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La société « UNIMED » a obtenu, au cours de l'exercice 2025, une avance en caisse d'un montant de 39.000 DT auprès de la société « Clean Room Project » afin de lui permettre de payer des avances au personnel.
La convention ci-dessus indiquée a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 18 août 2025 sans faire l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47 promulguée le 29 mai 2019.
- La société « UNIMED SA » a refacturé à la société « NIPPOMED » un montant de 4.800 DT au titre des frais de carburant au cours de l'exercice 2025.
- La société « UNIMED SA » a conclu, avec la société « AZ PHARMA » un contrat pour la location d'un dépôt situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira, prenant effet début janvier 2025, et prévoyant un loyer mensuel de 3.675 dinars hors TVA. La charge de location s'élève au 31 décembre 2025 à 44.100 DT HTVA.
- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des frais de télécommunication aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « UNIREST » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	1 204
UNIREST	1 094
CLEAN ROOM PROJECT	1 260
Total Général	3 558

Ces trois précédentes conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation au préalable par le conseil d'administration ni d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47 promulguée le 29 mai 2019.

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2025 (autres que la rémunération des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2025 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 44.150 DT. Le compte courant associé « Promochimica » présente un solde au 31 décembre 2025 de 1.054.215 DT. Un avenant à cette convention de prêt en compte courant associé a été signé en 2023 pour éliminer la date limite du prêt à savoir, le 31 décembre 2022, prévue dans la convention initiale.
- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Au 31 décembre 2025, le compte courant associé « Sarra Huiles » présente un solde 2.203.155 DT y compris les intérêts.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2023.

Les deux parties ont convenu de prolonger le délai de remboursement d'un an, portant ainsi la nouvelle échéance au 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2024. Par ailleurs, la société « Sarra Huiles » s'est engagée à octroyer des garanties au profit de la société « UNIMED SA ».

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administrateur réuni le 26 mai 2025.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 1^{er} juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, renouvelable par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 DT HTVA.

Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2025, s'élève à 21.360 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques, prenant effet à partir du 1^{er} juin 2023. Cette convention prend effet à partir du 1^{er} juin 2023 et ce, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un TimeSheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2025, s'élève à 1.050 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 1^{er} janvier 2016 avec la société « SENAMED », une convention en vertu de laquelle la société « SENAMED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants portant les honoraires mensuels hors TVA de 7.000 DT à 10.000 DT puis à 13.000 DT. Le Conseil d'Administration réuni en date du 28 octobre 2025 a décidé de porter le montant des honoraires mensuels à 25.000 DT HTVA à partir du mois d'octobre 2025.

Le montant total facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 192.000 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2011 avec la société « Inox Med » une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « Inox Med » assure à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé par « Inox Med » en 2025 à la société « UNIMED SA » s'élève à 360.311 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2017 avec la société « Clean Room Project », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « Clean Room Project » assure à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 64.537 DT.

- La société « UNIMED » a conclu en date du 12 février 2009 avec la société « SMB », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « SMB » assure à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 226.087 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 4 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « UNIREST », s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration à son personnel.

Par ailleurs, la société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 587.498 DT HTVA ;

- Au 31 décembre 2025, la société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.061.350 DT HTVA.
- La société « Unimed » a signé en date du 5 mars 2021 avec la société « Ridha & Ridha », un contrat de location d'un local d'une superficie de 50 m² et situé dans ses locaux administratifs sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le 01 mars 2021 et finissant le 28 février 2022, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 2.400 DT H.TVA. Aucun produit n'a été enregistré chez la société « Unimed » au titre de cette location au 31 décembre 2025.

- La société « UNIMED SA » a conclu avec la société « NIPPOMED », une convention en vertu de laquelle la société « UNIMED SA » s'engage à fournir à la société « NIPPOMED », des avances en compte courant associé dans le cadre du financement du projet « NIPPOMED ». Durant l'exercice 2025, la « UNIMED SA » a avancé un montant de 44.829 DT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 23 mai 2024.

Le compte courant associé de la société « NIPPOMED » chez la société « UNIMED SA » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 436.995 DT

- La société « UNIMED SA » a facturé, au cours de l'exercice 2025, la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Participation aux frais du siège au 31 décembre 2025	
Société	Montant HT
INOX MED	3 000
UNIREST	3 000
S M B	3 000
I S S I S	1 800
SENAMED	1 800
CLEAN ROOM PROJECT	3 000
NIPPOMED	1 050
Total Général	16 650

- La société « UNIMED SA » a signé avec les sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers de laquelle, la société « UNIMED SA » supporte la prime relative à l'adhésion du personnel de sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « NIPPOMED » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Les montants refacturés par la société « UNIMED SA » au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Société	Montant HT
INOX MED	6 180
UNIREST	7 352
S M B	7 223
SENAMED	8 341
CLEAN ROOM PROJECT	6 396
NIPPOMED	4 324
Total Général	39 816

Les soldes des parties liées au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde total
UNIREST	(63 310)	18 991	-	(44 319)
S M B	(40 541)	14 409	-	(26 132)
I S S I S	-	4 315	-	4 315
SENAMED	141 212	24 580	-	165 792
CLEAN ROOM PROJECT	(20 932)	25 891		4 959
INOX MED	-	25 003	-	25 003
SARRA HUILES	-	2 203 155	-	2 203 155
PROMOCHIMICA	-	1 054 215	-	1 054 215
Ridha & Ridha	-	27 379	-	27 379
Ridha Charfeddine	-	-	(114 683)	(114 683)
MEDPACK	(632 366)	-	-	(632 366)
AZ PHARMA	2 468	-	-	2 468
NIPPOMED	-	580 712	-	580 712
Total Général	(613 469)	3 978 650	(114 683)	3 250 498

C- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'administration, réuni en date du 18 août 2025, a décidé de nommer Mr. Mahjoub El Ouni en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, prenant fin à l'expiration de son mandat d'administrateur. Aucune rémunération ne lui a été servie au titre de sa fonction.
- Le Conseil d'administration, réuni en date du 18 août 2025, a décidé de nommer Mr Rached Azaiez en qualité de Directeur Général pour une durée de trois ans, prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et de fixer sa rémunération comme suit :
 - Un salaire mensuel brut de 82 976 DT, versé sur la base de 13 mois par an.
 - Un forfait mensuel carburant de 1.000 DT ;
 - Un forfait mensuel de consommation téléphonique de 150 DT ;
 - Une voiture de fonction avec chauffeur, ainsi qu'un téléphone portable et un ordinateur portable, sont mis à sa disposition par la société ;
 - Un forfait mensuel de carte autoroute de 100 DT ;
- L'ancien Directeur Général, dont le mandat a pris fin en date du 1^{er} août 2025, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2025. Le montant net des rémunérations qui lui sont dues au 31 décembre 2025, s'élève à 114.683 DT.
- La rémunération servie au titre de l'exercice 2025 à l'ancien Directeur Général Adjoint, dont le mandat a pris fin en date du 1^{er} août 2025, s'élève à un montant brut de 264.308 DT. Par ailleurs, le Conseil d'Administration tenu le 23 mai 2025 a décidé de lui accorder une prime de 30.000 DT ;
- L'ancien Président du Conseil d'administration, dont le mandat a pris fin en date du 1^{er} août 2025, perçoit une rémunération en tant que salarié au titre du poste qu'il occupe au sein de la société. Cette rémunération s'élève, au titre de l'exercice 2025, à un montant brut de 224.772 DT.

En outre, les deux anciens dirigeants sus-indiqués bénéficient chacun d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et des frais de communications téléphoniques.

- L'Assemblée Générale réunie en date du 1^{er} août 2025, a décidé de nommer un des salariés de la société en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale Ordinaire arrêtant les états financiers de l'exercice au 31 décembre 2027. Outre son salaire, il bénéficie également d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et des frais de communications téléphoniques.
- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie 1^{er} août 2025 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, des jetons de présence pour un montant global de 175.000 TND. Pour l'exercice 2025, la charge à payer constatée au titre des jetons de présence s'élève à 225.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation – CAF

Société Général Audit

Abir Matmti

Ahmed Ayadi

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

**Unité de Fabrication de Médicaments-UNIMED-
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et M Ahmed Ayadi (Société Général Audit).

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		11 305 137	9 138 712
<i>Moins : amortissements</i>		<6 867 016>	<5 901 997>
	III.1	4 438 121	3 236 715
Immobilisations corporelles		206 205 753	203 558 329
<i>Moins : amortissements</i>		<130 680 704>	<123 852 719>
	III.2	75 525 049	79 705 610
Immobilisations financières		8 859 913	8 511 578
<i>Moins : Provisions</i>		<6 504 273>	<4 476 066>
	III.3	2 355 640	4 035 512
Total des actifs immobilisés		82 318 810	86 977 837
Autres actifs non courants		130 005	220 220
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>82 448 815</u>	<u>87 198 057</u>
Actifs courants			
Stocks		53 817 782	54 169 053
<i>Moins : Provisions</i>		<7 366 173>	<6 525 454>
	III.4	46 451 609	47 643 599
Clients et comptes rattachés		43 260 051	40 473 479
<i>Moins : Provisions</i>		<6 592 088>	<3 819 827>
	III.5	36 667 963	36 653 652
Autres actifs courants		29 811 257	25 249 433
<i>Moins : Provisions</i>		<3 769 099>	<1 479 074>
	III.6	26 042 158	23 770 359
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	8 966 326	21 011 837
<u>Total des actifs courants</u>		<u>118 128 056</u>	<u>129 079 447</u>
Total des actifs		200 576 871	216 277 504

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		48 150 025	48 150 025
Autres capitaux propres		1 394	26 476
Résultats reportés		17 789 596	16 657 606
Capitaux propres avant résultat		97 941 015	96 834 107
Résultat de l'exercice		18 600 980	19 371 990
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	III.8	<u>116 541 995</u>	<u>116 206 097</u>
Passifs non courants			
Emprunts	III.9	17 593 992	24 911 247
Autres passifs non courants	III.10	9 617 094	4 309 007
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>27 211 086</u>	<u>29 220 254</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.11	9 710 474	22 285 458
Autres passifs courants	III.12	19 146 658	17 732 495
Autres passifs financiers	III.13	25 156 032	26 965 328
Concours bancaires	III.14	2 810 626	3 867 872
<u>Total des passifs courants</u>		<u>56 823 790</u>	<u>70 851 153</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>84 034 876</u>	<u>100 071 407</u>
Total des capitaux propres et passifs		200 576 871	216 277 504

État de Résultat consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	IV.1	148 911 525	147 675 996
Autres produits d'exploitation	IV.2	111 147	195 515
<i>Total des produits d'exploitation</i>		149 022 672	147 871 511
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation des stocks des produits finis & encours		<868 669>	<3 066 564>
Achats d'approvisionnements consommés	IV.3	<59 655 561>	<61 740 698>
Charges de personnel	IV.4	<21 185 360>	<20 867 228>
Dotations aux amortissements et aux provisions	IV.5	<22 520 463>	<16 563 281>
Autres charges d'exploitation	IV.6	<13 308 795>	<12 337 512>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<117 538 848>	<114 575 283>
<u><i>Résultat d'exploitation</i></u>		<u>31 483 824</u>	<u>33 296 228</u>
Charges financières nettes	IV.7	<6 339 225>	<6 719 008>
Produits des placements		854 733	324 221
Autres gains ordinaires	IV.8	206 112	394 817
Autres pertes ordinaires	IV.9	<211 022>	<326 249>
<u><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></u>		<u>25 994 422</u>	<u>26 970 009</u>
Impôt sur les sociétés	IV.10	<7 393 442>	<7 598 019>
<u><i>Résultat Consolidé</i></u>		<u>18 600 980</u>	<u>19 371 990</u>

Etat de flux de trésorerie consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		18 600 980	19 371 990
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		22 520 463	16 563 281
Plus ou moins-value sur cession d'Immo.		<170 802>	-
Q-P des subventions d'investissement		<25 082>	<25 081>
Impact d'impôt différé sur Résultat		<2 004 128>	2 606 476
Variation des stocks		351 271	1 186 027
Variation des créances		<2 786 572>	1 985 093
Variation des autres actifs courant		<2 510 100>	<6 111 887>
Variation des fournisseurs d'exploitation		<12 574 984>	<6 797 265>
Variation des autres actifs non courants		-	<85 789>
Variation des autres dettes		1 114 062	<3 498 266>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	<u>V.1</u>	<u>22 515 108</u>	<u>25 194 579</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		<6 521 865>	<14 617 135>
Encaissements suite à la Cession d'Imm. Corp. & Incorp.		170 802	-
Décaissements pour des Dépôts et cautionnements		<348 335>	<43 655>
Capitalisation des amortissements (Recherches et Développements)		310 070	340 451
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	<u>V.2</u>	<u><6 389 328></u>	<u><14 320 339></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		<18 238 192>	-
Encaissements d'emprunts		59 018 660	79 419 675
Remboursement d'emprunts		<67 894 513>	<72 668 899>
<u>Flux de trésorerie affectés au (provenant du) financement</u>	<u>V.3</u>	<u><27 114 045></u>	<u>6 750 776</u>
Variation de trésorerie		<10 988 265>	17 625 016
Trésorerie au début de l'exercice		17 143 965	<481 051>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 155 700	17 143 965

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe UNIMED arrêtés au 31 décembre 2025, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la société Unimed SA et sa coentreprise, la société NIPPOMED.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2025.

I. Groupe UNIMED

Présentation

Le Groupe UNIMED est composé de la société UNIMED SA, société mère, et de sa coentreprise, la société NIPPOMED.

Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

La participation du Groupe correspond au fait que la société UNIMED SA et la société GCUBE détiennent chacune 49,998% des actions de la société NIPPOMED, soit 74.997 actions. Il s'agit d'un contrôle conjoint.

Méthodes de consolidation

Étant donné que la seule société faisant partie du périmètre de consolidation, la société NIPPOMED, est contrôlée conjointement par les sociétés Unimed SA et GCUBE, la méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration proportionnelle. Cette méthode se résume comme suit :

- Elle est applicable en cas de contrôle conjoint ;
- Cumul des comptes de bilan et de résultat uniquement à hauteur de la part d'intérêt revenant à l'investisseur (Co-entrepreneur) ;
- Annulation des titres de participation de la coentreprise (E.C.C : Entreprise Consolidée Conjointement) ;
- Pas d'intérêts minoritaire.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, le Groupe a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

II.1 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

II.2 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société UNIMED SA procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

II.3 La valorisation des stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré.

Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée.

II.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

II.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

II.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement du Groupe, engagés au moment de la création des sociétés du Groupe, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation du Groupe et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

II.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

Les créances irrécouvrables sont des pertes de l'exercice et doivent faire l'objet d'un PV de carence dûment établi par un huissier notaire et ce pour les créances locales. Sur présentation du PV de carence, le cas échéant, les pertes sont comptabilisées suite à une approbation de la Direction Générale.

Les créances litigieuses sont à provisionner à 100%.

Les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision sous réserve de l'approbation de la Direction Générale. Le taux de provision est déterminé en fonction de l'antériorité de la créance par rapport à sa date d'échéance comme suit :

- Les créances non mouvementées entre 1 an et 2 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 20% ;
- Les créances non mouvementées entre 2ans et 3ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 50% ;
- Toutes créances non mouvementées entre 3 ans et 4 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 80% ;
- Au- delà de 4 ans à partir de la date d'échéance : à provisionner de 100%.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière du Groupe à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la Direction Générale.

II.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

II.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

II.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : les sociétés du Groupe ont transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront aux sociétés du groupe et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par les sociétés du Groupe et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

II.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;

- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

II.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, le Groupe prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

II.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers consolidés du Groupe UNIMED sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question.

La capitalisation des frais de recherche et développement est faite sur la base des données analytiques.

L'amortissement des frais de recherche et développement est fait selon un mode linéaire et au taux de 20%.

III. Notes sur le Bilan

III.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2025</i>	<i>Déc. 2024</i>
Logiciels	1 155 552	1 094 059
Sites Web	46 549	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 803 346	4 739 336
Dépenses en recherche et développement	5 299 690	3 258 768
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>11 305 137</i>	<i>9 138 712</i>
Amort. des logiciels	<991 902>	<819 898>
Amort. des Sites Web	<40 876>	<37 536>
Amort. des C/M/B/L	<4 426 991>	<4 234 674>
Amort. des dépenses en R&D	<1 407 247>	<809 889>
<i>Total amortissements des immo. incorp.</i>	<i><6 867 016></i>	<i><5 901 997></i>
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	<i>4 438 121</i>	<i>3 236 715</i>

III.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2025</i>	<i>Déc. 2024</i>
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 923 134	10 923 134
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	19 274 090	18 781 308
Matériel industriel	101 795 245	101 640 368
Outillage industriel	6 081 537	5 768 658
Matériel de conditionnement	760 990	760 990
Matériel de transport	9 749 543	11 064 798
Mobilier & matériel de bureau	1 623 208	1 540 030
Matériel informatique	2 361 553	2 243 263
Immobilisations corporelles en cours	49 413 682	46 613 009
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>206 205 753</i>	<i>203 558 329</i>
Amort. des constructions	<7 251 636>	<6 805 848>
Amort. des I.G.A.A. divers	<15 717 661>	<14 575 680>
Amort. du matériel industriel	<92 614 152>	<87 817 872>
Amort. de l'outillage industriel	<3 817 624>	<2 834 242>
Amort. du matériel de conditionnement	<760 990>	<760 990>
Amort. du matériel de transport	<7 000 948>	<7 785 885>
Amort. du Mob.Mat.Bureau	<1 370 615>	<1 291 610>
Amort. du matériel informatique	<2 147 078>	<1 980 592>
<i>Total amortissements des immo. corp.</i>	<i><130 680 704></i>	<i><123 852 719></i>
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	<i>75 525 049</i>	<i>79 705 610</i>

III.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Titres "Société Promochemica"	7 762 600	7 762 600
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts & cautionnements	1 076 813	728 478
Total immobilisations financières	8 859 913	8 511 578
Provisions pour dépréciation des immo fin	<6 504 273>	<4 476 066>
Immobilisations financières nettes	2 355 640	4 035 512

(*) Le Groupe UNIMED détient une participation de 17,51% dans le capital de la société PROMOCHIMICA. Cette participation est provisionnée à concurrence de 5.821.950 DT.

III.4 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Matières premières	15 474 141	19 590 120
Conditionnements	15 322 364	13 143 196
Encours en sous-traitance	456 524	270 816
Produits finis en sous-traitance	184 640	205 608
Encours	2 877 737	3 098 867
Produits finis	7 568 994	7 801 993
Stock Fourniture	304	-
Pièces de rechange	8 542 558	7 379 299
Filtres	1 002 284	1 001 602
Réactifs Laboratoires	1 529 255	1 045 671
Stock Consommable	858 981	631 881
Total stocks	53 817 782	54 169 053
Provisions pour dépréciation des stocks	<7 366 173>	<6 525 454>
Stocks nets	46 451 609	47 643 599

III.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés nets des provisions se détaillent comme suit:

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Clients ordinaires locaux	13 058 773	13 957 445
Clients ordinaires étrangers	18 351 246	20 412 087
Clients, douteux ou litigieux	6 403 751	3 820 176
Valeurs à l'encaissement	5 446 281	2 283 771
Total clients	43 260 051	40 473 479
Provisions pour dépréciation des créances	<6 592 088>	<3 819 827>
Créances nettes	36 667 963	36 653 652

III.6 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Fournisseurs avances & acomptes	2 977 515	4 219 416
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	358 883	369 687
Etat, impôts & taxes - Actifs	15 485 224	12 123 973
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers (*)	4 005 480	3 650 216
Actif d'impôt différé	5 591 228	3 539 504
Charges à répartir	149 919	149 919
Produits à recevoir	17 054	64 979
Charges constatées d'avance	252 095	157 880
Total autres actifs courants	29 811 257	25 249 433
Provisions pour dépréciation des AAC	<3 769 099>	<1 479 074>
Actifs courants nets	26 042 158	23 770 359

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société PROMOCHIMICA pour un montant de 1.054.215 DT qui est estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

III.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Placement courants	500 116	500 116
Placements à terme	-	10 000 000
Banques en DT	7 052 623	4 306 815
Banques en devises	1 375 496	6 104 139
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	6 668	6 813
Blocage / déblocage	29 848	92 379
Total liquidités et équivalents de liquidités	8 966 326	21 011 837

III.8 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres consolidés après résultat de l'exercice s'élèvent à 116.541.995 DT au 31 décembre 2025 contre 116.206.097 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	26 998 011
Réserves de Réévaluation (*)	8 088 127	8 088 127
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Subventions d'investissement	1 394	26 476
Résultats reportés	17 789 596	16 657 606
Total des capitaux propres avant résultat	97 941 015	96 834 107
Résultat de l'exercice	18 600 980	19 371 990
Total des capitaux propres avant affectation	116 541 995	116 206 097

(*) En application de la loi n°56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « UNIMED SA » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088kDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Réserves de réinvestissement	Résultats reportés	Autres réserves	Réserves de Réévaluation	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2024	32 000 000	3 200 000	7 086 040	16 657 606	29 775 858	8 088 127	19 371 990	26 476	116 206 097
Affectation en réserves et résultats reportés	-	-	-	1 131 990	-	-	<1 131 990>	-	-
Dividendes distribués (1)	-	-	-	-	-	-	<18 240 000>	-	<18 240 000>
Résorption des subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	-	<25 082>	<25 082>
Résultat au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	18 600 980	-	18 600 980
Situation au 31 décembre 2025	32 000 000	3 200 000	7 086 040	17 789 596	29 775 858	8 088 127	18 600 980	1 394	116 541 995

(1) L'AGO du 01 août 2025 a décidé la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 18 240 000 DT.

(2) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2024 et antérieur	QP inscrite au résultat 2025	Valeur au 31/12/2025	Conditions non remplies
ITP 2022	Ministère de l'industrie	23 475	11 736	11 739	-	Néant
ITP 2023	Ministère de l'industrie	28 082	13 345	13 343	1 394	Néant
Total Général		51 557	25 081	25 082	1 394	

III.9 Emprunts (En DT)

Les emprunts se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Emprunts Bancaires	17 111 138	23 567 047
Emprunt - Leasing	482 854	1 344 200
Total emprunts	17 593 992	24 911 247

III.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 9.617.094 DT contre 4.309.007 DT au 31 décembre 2024. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par société mère « Unimed SA ».

III.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Fournisseurs d'exploitation locaux	4 561 763	3 902 736
Fournisseurs locaux, effets à payer	689 254	700 609
Fournisseurs, factures non parvenues	2 218 465	8 699 627
Fournisseurs d'exploitation étrangers	2 013 608	8 780 630
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	110 577	155 778
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	116 807	46 078
Total fournisseurs et comptes rattachés	9 710 474	22 285 458

III.12 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Personnel & comptes rattachés	2 563 885	2 286 620
Etat, impôts & taxes	12 060 587	11 325 476
Actionnaires, dividendes à payer	20 825	19 017
Sécurité sociale	1 537 618	1 544 408
Créditeurs divers	10 410	79 164
Produits perçus d'avance	-	132 140
Compte courant actionnaire	593	-
Passif d'impôt différé	53 685	6 089
Charges à payer	2 899 055	2 339 581
Total passifs courants	19 146 658	17 732 495

III.13 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Échéances Bancaires à moins d'un an	6 955 910	7 298 845
Échéances Leasing à moins d'un an	861 346	878 841
Crédits à court terme	17 172 262	18 370 431
Intérêts courus	166 514	417 211
Total autres passifs financiers courants	25 156 032	26 965 328

III.14 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc. 2024
Concours - Amen Bank	2 798 263	2 961 277
Concours - UBCI	-	442 562
Concours - UIB	-	463 898
Concours - BH Bank	12 363	-
Concours - STB	-	135
Total concours bancaires	2 810 626	3 867 872

IV. Notes sur l'état de résultat

IV.1 Revenus (En DT)

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Ventes à l'export	47 001 358	51 489 021
Ventes locales	101 910 167	96 186 975
Total revenus	148 911 525	147 675 996

IV.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Quote-part des subventions d'investissement	25 082	25 081
Autres Produits d'Exploitation	86 065	170 434
Total autres produits d'exploitation	111 147	195 515

IV.3 Achats consommés (En DT)

Les achats consommés se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Achat Matières premières	32 083 957	31 185 806
Articles de conditionnement	24 221 762	23 761 238
Fournitures de conditionnement	314 433	190 417
Fournitures et outillage de Laboratoires	456 807	347 428
Fournitures hygiéniques	<68 036>	12 665
Produits d'entretien	11 896	16 391
Fournitures de bureau	27 305	21 391
Autres approvisionnements	4 319 702	2 812 629
Variation de stocks MP/AC	<2 885 229>	2 232 251
Variation de stocks Autres	<2 824 007>	<2 373 402>
Vêtements de travail	86 502	233 268
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 910 469	3 300 616
Total achats d'approvisionnements consommés	59 655 561	61 740 698

IV.4 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Salaires & compléments de salaires	17 581 448	17 336 439
Charges sociales légales	3 555 584	3 483 660
Autres charges sociales	48 328	47 129
Total charges de personnel	21 185 360	20 867 228

IV.5 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	869 845	566 861
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	8 321 106	9 452 870
Dot. Résorptions des charges reportées	90 215	-
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	2 772 261	822 803
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	2 290 535	103 244
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	840 719	1 385 848
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	2 028 207	1 947 066
Dot. Prov. Pour risques et charges	5 307 575	2 284 589
Total dotations aux Amort. & Prov.	22 520 463	16 563 281

IV.6 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Loyers	281 703	247 675
Entretien & réparation	1 943 224	2 067 214
Assurances	1 450 335	1 409 314
Etudes & services extérieurs	2 554 295	2 391 758
Honoraires	1 049 726	1 208 077
Transports	1 610 411	891 019
Frais postaux et de télécom.	61 987	67 389
Services bancaires	408 065	542 845
Missions, réceptions, voyages	419 851	381 377
Relations publiques	1 800 807	1 471 326
Dons	74 231	50 450
Jetons de présence	225 000	150 000
Frais de restauration	575 570	597 540
Droits, impôts & taxes	853 590	861 528
Total autres charges d'exploitation	13 308 795	12 337 512

IV.7 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Intérêts sur emprunts	5 522 282	6 159 144
Intérêts des autres opérations de financement	368 350	641 552
Intérêts des comptes courants	206 013	97 869
Différence de change	242 580	<179 557>
Total charges financières nettes	6 339 225	6 719 008

IV.8 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Plus-value de cession d'immobilisations	170 802	-
Produits divers ordinaires	35 310	394 817
Total autres gains ordinaires	206 112	394 817

IV.9 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Amendes et pénalités	74 899	216 657
Autres pertes ordinaires	136 123	109 592
Total autres pertes ordinaires	211 022	326 249

IV.10 Impôts sur les sociétés (En DT)

Les impôts sur les sociétés se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Impôt sur les sociétés	8 171 659	6 819 967
Contribution sociale de solidarité	1 225 911	1 022 995
Contribution conjoncturelle à l'Etat	-	681 997
Produit d'impôt différé	<2 004 128>	<926 940>
Total Impôts sur les sociétés	7 393 442	7 598 019

V. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation du flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

V.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 22.515.108 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, l'impôt différé et la quote-part des subventions d'investissement.

V.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 6.389.328 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 6.521.865 DT ;
- Capitalisation des amortissements pour 310.070 DT ;
- Décaissements pour des dépôts et cautionnements de 348.335 DT ;

- Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 170 802 DT.

V.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 27.114.045 DT et se détaillent comme suit :

- Remboursements d'emprunts bancaires et leasing à hauteur de 67.894.513 DT ;
- Encaissements relatif à l'obtention des crédits pour 59.018.660 DT ;
- Dividendes & autres distributions pour un montant de 18.238.192 DT ;

VI. Note sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2025 sont détaillées ci-après :

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2025 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 44.150 DT. Le compte courant associé « Promochimica » présente un solde au 31 décembre 2025 de 1.054.215 DT. Un avenant à cette convention de prêt en compte courant associé a été signé en 2023 pour éliminer la date limite du prêt à savoir, le 31 décembre 2022, prévue dans la convention initiale.
- La société « UNIMED » a obtenu, au cours de l'exercice 2025, une avance en caisse d'un montant de 39.000 DT auprès de la société « Clean Room Project » afin de lui permettre de payer des avances au personnel.
- La société « UNIMED SA » a conclu, avec la société « AZ PHARMA » un contrat pour la location d'un dépôt situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira, prenant effet début janvier 2025, et prévoyant un loyer mensuel de 3.675 dinars hors TVA. La charge de location s'élève au 31 décembre 2025 à 44.100 DT HTVA.
- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Au 31 décembre 2025, le compte courant associé « Sarra Huiles » présente un solde 2.203.155 DT y compris les intérêts.
En date du 27 mai 2025, les deux parties ont convenu de prolonger le délai de remboursement d'un an, portant ainsi la nouvelle échéance au 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2024. Par ailleurs, la société « Sarra Huiles » s'est engagée à octroyer des garanties au profit de la société « UNIMED SA ».
- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 1^{er} janvier 2016 avec la société « SENAMED », une convention en vertu de laquelle la société « SENAMED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants portant les honoraires mensuels hors TVA de 7.000 DT à 10.000 DT puis à 13.000 DT. Le Conseil d'Administration réuni en date du 28 octobre 2025 a décidé de porter le montant des honoraires mensuels à 25.000 DT HTVA à partir du mois d'octobre 2025.

Le montant total facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 192.000 DT HTVA.
- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2011 avec la société « Inox Med » une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « Inox Med » assure à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé par « Inox Med » en 2025 à la société « UNIMED SA » s'élève à 360.311 DT.
- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2017 avec la société « Clean Room Project », une convention de prestation de service pour une durée d'une année

renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « Clean Room Project » assure à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 64.537 DT.

- La société « UNIMED » a conclu en date du 12 février 2009 avec la société « SMB », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « SMB » assure à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 226.087 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 4 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « UNIREST », s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration à son personnel.

Par ailleurs, La société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 587.498 DT HTVA ;

- Au 31 décembre 2025, la société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.061.350 DT HTVA.
- La société « Unimed » a signé en date du 5 mars 2021 avec la société « Ridha & Ridha », un contrat de location d'un local d'une contenance de 50 m² et situé dans ses locaux administratifs sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le 01 mars 2021 et finissant le 28 février 2022, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 2.400 DT H.TVA. Aucun produit n'a été enregistré chez la société « Unimed » au titre de cette location au 31 décembre 2025.
- La société « UNIMED SA » a facturé, au cours de l'exercice 2025, la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Participation aux frais du siège au 31 décembre 2025	
Société	Montant HT
INOX MED	3 000
UNIREST	3 000
S M B	3 000
I S S I S	1 800
SENAME	1 800
CLEAN ROOM PROJECT	3 000
Total Général	15 600

- La société « UNIMED SA » a signé avec les sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers de laquelle, la société « UNIMED SA » supporte la prime relative à l'adhésion du personnel de sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED », et « CLEAN ROOM PROJECT » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Les montants refacturés par la société « UNIMED SA » au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Société	Montant HT
INOX MED	6 180
UNIREST	7 352
S M B	7 223
SENAME	8 341
CLEAN ROOM PROJECT	6 396
Total Général	35 492

- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des frais de télécommunication aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « UNIREST » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	1 204
UNIREST	1 094
CLEAN ROOM PROJECT	1 260
Total Général	3 558

- La société « UNIREST » fournit à la société « NIPPOMED » des prestations de restauration de son personnel. Au 31 décembre 2025, la charge enregistrée chez la société « NIPPOMED » s'élève à 464 DT HTVA et le compte fournisseur « UNIREST », présente un solde créditeur de 664 DT.
- Au 31 décembre 2025, le compte courant « CLEAN ROOM PROJECT » chez la société « Nippomed » présente un solde créditeur de 6.926 DT correspondant à des opérations d'alimentation de caisse de 3.000 DT ainsi qu'à des règlements de salaires de 3.926 DT.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « UNIREST » a réglé, à la place de la société « Nippomed », des salaires d'un montant de 8.864 DT. Au 31 décembre 2025, ce montant n'a pas encore été remboursé.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « SENAMED » a réglé, à la place de la société « Nippomed », des salaires d'un montant de 3.926 DT. Au 31 décembre 2025, ce montant n'a pas encore été remboursé.
- Au 31 décembre 2025, le compte courant de deux des administrateurs de la société Unimed, chez la société « Nippomed » présente un solde créditeur de 2.251 DT.
- Au 31 décembre 2025, le compte courant de la société « PREMIUM HOLDING » chez la société « Nippomed », présente un solde créditeur de 40 DT correspondant au règlement, pour le compte de la société « Nippomed », des frais relatifs au Registre National des Entreprises.

Les soldes des parties liées au 31 décembre 2025, chez la société Unimed sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde total
UNIREST	(63 310)	18 991	-	(44 319)
S M B	(40 541)	14 409	-	(26 132)
I S S I S	-	4 315	-	4 315
SENAMED	141 212	24 580	-	165 792
CLEAN ROOM PROJECT	(20 932)	25 891		4 959
INOX MED	-	25 003	-	25 003
SARRA HUILES	-	2 203 155	-	2 203 155
PROMOCHIMICA	-	1 054 215	-	1 054 215
Ridha & Ridha	-	27 379	-	27 379
Ridha Charfeddine	-	-	(114 683)	(114 683)
MEDPACK	(632 366)	-	-	(632 366)
AZ PHARMA	2 468	-	-	2 468
Total Général	(613 469)	3 397 938	(114 683)	2 669 786

Les soldes des parties liées au 31 décembre 2025, chez la société Nippomed sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde total
UNIREST	(664)	-	(8 864)	(9 528)
SENAME	-	-	(3 926)	(3 926)
CLEAN ROOM PROJECT	-	-	(6 926)	(6 926)
RANDA CHEKIR	-	-	(1 065)	(1 065)
PREMIUM HOLDING	-	-	(40)	(40)
Compte courant Actionnaire	-	-	(1 186)	(1 186)
Total Général	(664)	-	(22 006)	(22 670)

VII. Note sur les engagements hors bilan

Unimed

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
-Aval		Néant	
-Caution		Néant	
-Lettre de crédit		Néant	
b) Garanties réelles			
-Hypothèque	51 140 000	AMEN BANK	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
-Nantissement	65 000 000	AMEN BANK	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise
-Nantissement	3 500 000	STB	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise
-Nantissement	3 000 000	UIB	Un nantissement sur les titres
c) Effets escomptés et non échus			
	3 051 935	UBCI	
	4 120 353	UIB	
	1 781 112	BTL	
	852 098	ATB	
	11 772 267	AMEN BANK	
d) Créances à l'exportation mobilisées			
		Néant	
e) Abandon de créances			
		Néant	
f) Créances Leasing			
	1 129 580	UBCI	
Total	145 347 345		
Engagements reçus			
		Néant	
Total	-		
Engagements réciproques			
Caution et garantie de marché	3 622 522	UBCI	
Caution et garantie de marché	395 321	AMEN BANK	
Cautions douanières	57 100	UIB	
Cautions douanières	60 000	UBCI	
Cautions douanières	2 185 006	AMEN BANK	
Total	6 319 949		
Total général	151 667 294		

VIII. Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

La société Unimed SA a reçu en date du 11 décembre 2024, un avis d'une vérification approfondie de sa situation fiscale qui porte sur les impôts et taxes suivants :

Impôts & Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
TCL	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Retenues à la source	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes de Formation Professionnelle	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FOPROLOS	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Timbre Fiscal	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FODEC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Avance sur impôt sur les ventes au profit des personnes PP soumises à l'IR selon le régime forfaitaire dans la catégorie BIC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	Avril 2020
Contribution Sociale de Solidarité	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023

À la date du 29 octobre 2025, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle, faisant ressortir un complément d'impôts et taxes à payer, en principal et intérêts, s'élevant à 5.086.434 DT, dont 2.205.456 DT au titre des pénalités administratives, ainsi qu'une perte de crédit de Taxe sur la Valeur Ajoutée de 362.530 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 12 Décembre 2025 rejetant les principaux chefs de redressement.

À la date du 02 mars 2026, la société a reçu la réponse de l'administration fiscale sur la demande d'opposition formulée par la société et maintenant la plupart des chefs de redressement notifiés initialement. En effet, un seul chef de redressement a été accepté, et son montant est jugé insignifiant par rapport au montant total du redressement fiscal.

À la date du 09 mars 2026, la société a soumis une deuxième opposition et a déposé une demande auprès de la commission de conciliation.

Au 31 décembre 2025, la société a constaté une provision de 4.312.612 DT, représentant la meilleure estimation de la direction permettant de couvrir raisonnablement le risque rattaché audit contrôle.

Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours.

Par ailleurs, le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés et qui est lié à

des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IX. Note sur les Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Les informations présentées couvrent notamment :

- Le mode de gouvernance ESG,
- La stratégie et les orientations ESG,
- La gestion des risques et opportunités ESG,
- Les indicateurs ESG qualitatifs jugés significatifs.

SECTION 1 — GOUVERNANCE

La société UNIMED SA n'a pas encore mis en place une gouvernance ESG formalisée et dédiée. Toutefois, la Société témoigne d'une prise de conscience croissante des enjeux ESG, notamment sous l'effet des exigences et des pressions de ses donneurs d'ordres, en particulier ses clients européens avec lesquels elle entretient des relations d'affaires importantes.

Dans ce contexte, les enjeux ESG sont portés opérationnellement par deux fonctions clés :

- **La Direction Générale**, qui assure le pilotage des orientations stratégiques et des dispositifs HSE et qualité, et dont l'implication constitue le principal vecteur de sensibilisation aux enjeux ESG au sein de la Société.
- **Le Département HSE**, qui assure la gestion opérationnelle des enjeux de santé, sécurité au travail, environnement, prévention et conformité réglementaire.

À moyen terme, la Société envisage de mettre en place un dispositif de gouvernance spécifiquement dédié aux enjeux ESG, afin d'assurer une supervision structurée et appropriée des risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

En matière de renforcement des compétences ESG des organes de gouvernance, un membre du Conseil d'Administration, suit actuellement une formation académique de type MBA intégrant des modules dédiés aux enjeux ESG et RSE.

Dans le prolongement de son rôle dans le pilotage des enjeux ESG, la Direction Générale a initié des échanges avec un cabinet externe en vue d'engager la structuration progressive d'une démarche ES

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

La société UNIMED SA évolue dans le secteur industriel pharmaceutique, fortement réglementé et caractérisé par des exigences élevées en matière de qualité, de conformité, de santé et sécurité et de maîtrise des impacts environnementaux.

La Société ne dispose pas encore d'une démarche ESG formalisée en tant que stratégie autonome et structurée. Toutefois, plusieurs initiatives et pratiques existantes constituent une base solide sur laquelle la future stratégie ESG pourra s'appuyer, notamment :

- **Un projet de mise en place des normes ISO 14001** (management environnemental) et **ISO 45001** (management de la santé et sécurité au travail), témoignant d'un engagement concret sur les piliers environnemental et social ;
- Des pratiques opérationnelles structurées en matière de gestion des déchets, de maîtrise des produits chimiques, de prévention des risques industriels et de développement des compétences ;
- Des dispositifs de conformité pharmaceutique (BPF, ISO 13485) qui couvrent indirectement plusieurs dimensions de gouvernance et de maîtrise des risques.

La Société s'engage à moyen terme à formaliser une démarche ESG structurée et intégrée, en s'appuyant sur ces systèmes existants comme fondation.

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES

À ce stade, la société UNIMED SA n'a pas réalisé d'analyse des risques spécifiquement dédiée aux facteurs ESG. Les risques à dimension ESG sont appréhendés dans le cadre de la cartographie globale des risques de l'entreprise et de l'analyse des risques par poste de travail réalisée par le Département HSE, qui couvrent notamment les risques industriels, réglementaires et opérationnels.

La Société s'engage à formaliser, en parallèle avec la mise en place de sa démarche ESG, une identification structurée des risques et opportunités ESG significatifs, en s'appuyant sur ces dispositifs existants comme point de départ.

SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES

Les informations présentées ci-après sont exclusivement qualitatives, conformément à l'approche « Comply or Explain » du CMF pour l'exercice 2025.

Pilier Environnemental

La société UNIMED SA accorde une attention particulière à la maîtrise des impacts environnementaux liés à ses activités industrielles et pharmaceutiques. La Société dispose de procédures et de dispositifs opérationnels couvrant notamment :

- La gestion et le tri des déchets dangereux et non dangereux, conformément à la réglementation en vigueur ;
- La maîtrise et le suivi des produits chimiques utilisés dans les processus de fabrication;
- Le suivi des consommations d'eau et d'énergie dans le cadre d'un programme progressif d'optimisation ;

- La prévention des situations d'urgence environnementale à travers des plans d'urgence et des exercices périodiques. Dans le cadre de son projet de certification ISO 14001, la Société vise à renforcer et formaliser progressivement ces pratiques dans un système de management environnemental structuré.

Pilier Social

Les enjeux sociaux de la société UNIMED portent principalement sur la santé et la sécurité au travail ainsi que le développement des compétences des collaborateurs. Ces enjeux sont couverts dans le cadre des politiques et procédures opérationnelles existantes, notamment :

- Des programmes de prévention des accidents et de sensibilisation aux risques industriels, incluant la protection contre les produits dangereux et la sécurisation des équipements de production ;
- Des programmes de formation continue visant le développement des compétences techniques et le renforcement de la culture sécurité ;
- Des dispositifs de communication interne et de consultation des collaborateurs.

Dans le cadre de son projet de certification ISO 45001, la Société vise à renforcer et formaliser progressivement ces pratiques dans un système de management de la santé et sécurité au travail structuré.

Pilier Gouvernance

La société UNIMED SA s'appuie sur des dispositifs structurés de conformité réglementaire et de contrôle interne, notamment :

- Une veille réglementaire active couvrant les exigences pharmaceutiques, HSE et environnementales ;
- Des audits internes et des inspections terrain périodiques ;
- Des procédures opérationnelles documentées et des mécanismes d'amélioration continue.

(*) Conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, les informations présentées demeurent exclusivement qualitatives. La société UNIMED SA s'engage à renforcer et fiabiliser progressivement son dispositif de reporting ESG afin de permettre une divulgation plus exhaustive lors des exercices futurs.

Tunis, le 18 mai 2026

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société UNIMED SA
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe UNIMED, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 116.541.995 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 18.600.980 DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des questions évoquées dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- La société mère UNIMED SA détient une participation de 17,51% dans le capital de la société PROMOCHIMICA pour une valeur brute comptable de 7.762.600 DT ainsi qu'une avance de 1.054.215 DT en compte courant sur ladite société.

Le 17 octobre 2019, en raison des pertes accumulées depuis la création de la société, le commissaire aux comptes de la société PROMOCHIMICA a convoqué une assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur la situation économique et financière de la société et ses perspectives. Il est à indiquer que la société n'a toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

La participation a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 5.821.950 DT au 31 décembre 2025. L'avance en compte courant n'a, quant à elle, fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

En l'absence d'une situation financière et comptable récente et d'informations suffisantes et appropriées sur l'activité de la société et ses perspectives, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si la provision pour dépréciation des titres de participation constatée est suffisante et appropriée et si une provision sur l'avance en compte courant est nécessaire.

- Nous n'avons pas reçu toutes les réponses à nos lettres de circularisation adressées aux banques, ni à celles adressées aux avocats de la société. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, les réponses manquantes peuvent nécessiter d'étendre nos investigations et de réexaminer nos conclusions.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Les stocks, figurant au bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025 pour un montant net de 46.451.609 DT, représentent un des postes les plus importants des états financiers consolidés du Groupe UNIMED. La provision sur stocks s'élève au 31 décembre 2025 à 7.366.173 DT.

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;
- Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Observation

Nous attirons votre attention à la note VII aux états financiers consolidés qui indique que la société Unimed SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Les résultats dudit contrôle font ressortir un complément d'impôts et taxes à payer, en principal et intérêts, s'élevant à 5.086.434 DT, dont 2.205.456 DT au titre des pénalités administratives, ainsi qu'une perte de crédit de Taxe sur la Valeur Ajoutée de 362.530 DT.

Au 31 décembre 2025, la société a constaté une provision de 4.312.612 DT représentant la meilleure estimation de la direction permettant de couvrir raisonnablement le risque rattaché audit contrôle.

Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états

financiers consolidés représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère UNIMED SA.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Conseil Audit Formation

Société Général Audit

Abir Matmti

Ahmed Ayadi

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Ziyed Mutuelleville -1082 Tunis Mahrajène-

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 Juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Khaled THABET (C.K.T AUDIT & CONSEIL).

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	14 528	14 528
Moins : amortissements		<u>-14 528</u>	<u>-14 528</u>
		-	-
Immobilisations corporelles	3	1 659 118	1 651 658
Moins : amortissements		<u>-1 335 248</u>	<u>-1 257 453</u>
		323 870	394 205
Immobilisations financières	4	8 088 612	7 957 091
Moins : provisions		<u>-1 879 691</u>	<u>-1 724 880</u>
		6 208 921	6 232 211
Titres mis en équivalence		-	-
Actifs d'impôt différé	5	1 116 940	1 666 696
Total des actifs non courants		7 649 731	8 293 112
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	58 092 995	62 937 256
Moins : provisions		<u>-84 987</u>	<u>-87 695</u>
		58 008 008	62 849 561
Clients et comptes rattachés	7	1 207 201	425 821
Moins : provisions		<u>-190 071</u>	<u>-190 071</u>
		1 017 130	235 750
Autres actifs courants	8	4 714 119	4 938 361
Moins : provisions		<u>-46 257</u>	<u>-46 257</u>
		4 667 862	4 892 104
Placements et autres actifs financiers	9	548 775	545 765
Liquidités et équivalents de liquidités	10	1 046 072	162 622
Total des actifs courants		65 287 847	68 685 802
TOTAL DES ACTIFS		72 937 578	76 978 914

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		5 050 500	5 050 500
Réserves consolidées		23 241 522	25 791 774
Résultat consolidé		2 066 982	-2 501 388
Total des capitaux propres du groupe	11	30 359 004	28 340 886
Réserves minoritaires		511 733	506 308
Résultat minoritaires		5 341	5 426
Total intérêts minoritaires		517 074	511 734
Total des capitaux propres avant affectation		30 876 078	28 852 620
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	18 530 022	19 987 940
Autres passifs financiers	13	384 204	283 187
Provisions	14	913 388	925 313
Total des passifs non courants		19 827 614	21 196 440
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	5 607 211	6 263 532
Autres passifs courants	16	4 038 395	8 237 394
Concours bancaires		-	-
Autres passifs financiers	17	12 588 280	12 428 928
Total des passifs courants		22 233 886	26 929 854
Total des passifs		42 061 500	48 126 294
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		72 937 578	76 978 914

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de biens immobiliers	18	30 054 233	358 544
	Autres produits d'exploitation	19	34 452	31 152
	Total des produits d'exploitation		30 088 685	389 696
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	20	-4 844 260	15 795 722
	Achats de terrains		-3 019 120	-
	Achats d'études et de prestations de services	21	-684 425	-423 693
	Achats de matériels, équipements et travaux	22	-12 275 047	-13 007 795
	Charges de personnel	23	-2 279 156	-2 234 212
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	24	-17 962	-13 066
	Autres charges d'exploitation	25	-719 073	-638 856
	Total des charges d'exploitation		-23 839 043	-521 900
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 249 642	-132 204
	Charges financières nettes	26	-3 663 514	-3 188 348
	Produits des placements	27	49 118	75 474
	Autres gains ordinaires	28	126 332	120 219
	Autres pertes ordinaires	29	-72 344	-40 571
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 689 234	-3 165 430
	Impôt sur les sociétés		-616 911	669 468
	Résultat des activités ordinaires après impôt		2 072 323	-2 495 962
	Eléments extraordinaires		-	-
	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES		2 072 323	-2 495 962
	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 072 323	-2 495 962
	Part du groupe		2 066 982	-2 501 388
	Part des minoritaires		5 341	5 426

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
		2 066 982	-2 501 388
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net			
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées		5 341	5 426
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Variation des actifs d'impôt différé		549 756	-670 895
▪ Ajustements pour :			
- Amortissements & provisions		-17 962	-36 019
▪ Variations des :			
- Stocks		4 844 261	-15 795 722
- Clients		-781 380	120 315
- Autres actifs		224 242	-2 424 527
- Autres passifs financiers		101 017	-86 476
- Fournisseurs et autres passifs		-4 855 320	9 377 679
▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations		-	-47 016
▪ Dividendes sur titres de participation		-49 013	-42 536
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 087 924	-12 101 159
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	47 147
Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-7 460	-2 820
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		68 489	87 490
Décaissements pour acquisition d'actifs financiers		-3 010	-11 560
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		-	-
Dividendes reçus		49 013	42 536
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		107 032	162 793
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		-	-
Encaissements provenant des emprunts		9 736 000	17 200 000
Remboursements d'emprunts		-10 745 902	-5 667 989
Fonds social (variation)		-48 864	-47 375
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 058 766	11 484 636
Incidence des variations du périmètre de consolidation		-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE		1 136 190	-453 730
Trésorerie au début de l'exercice		-90 118	363 612
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	1 046 072	-90 118

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Présentation du Groupe

Le Groupe ESSOUKNA se compose, comme le montre le tableau suivant, de deux sociétés opérantes, en Tunisie, dans deux domaines d'activités, à savoir la promotion immobilière et la prise de participations :

Société	Forme juridique	Activité	% de contrôle et d'intérêt	Position dans le groupe
Société ESSOUKNA	Société anonyme	Promotion immobilière	100%	Société mère
Société ZIED	SARL	Prise de participations	62,01%	Filiale

Le Groupe ESSOUKNA fait partie du Groupe SIMPAR qui fait lui-même partie du Groupe Banque Nationale Agricole (BNA).

La Société « Immobilière des Œillets » ne fait plus partie du Groupe à partir de l'exercice 2025, et ce, suite à l'augmentation de son capital par conversion en actions de ses dettes envers la BNA et la renonciation de la Société ESSOUKNA à ses droits préférentiels de souscription.

2. Présentation de la Société mère

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA).

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA a réalisé plusieurs projets pour son propre compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Œillets, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

Suite Note N°1

La structure du capital de la Société ESSOUKNA se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,63%
CTAMA	192 340	192 340	3,81%
BEN HAMADI KAIS	157 551	157 551	3,12%
KECHAOU CHEDLY	91 207	91 207	1,81%
ASSURANCES COMAR	65 078	65 078	1,29%
FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,29%
FCP SÉCURITÉ	60 000	60 000	1,19%
Autres actionnaires	902 461	902 461	17,87%
TOTAL	5 050 500	5 050 500	100%

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2025 conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes, dont notamment les Normes Comptables NCT 35, relative aux états financiers consolidés, et NCT 36, relative aux participations dans les entreprises associées, publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation dans les états financiers des transactions et autres événements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 se résument comme suit :

2.1. Consolidation

➤ Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

Suite 1 Note N°2

➤ **Entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état de résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

➤ **Périmètre de consolidation**

Les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe dans les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation qui leur sont appliquées se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société ESSOUKNA	100%	100%	I.G.
Société ZIED	62,01%	62,01%	I.G.

2.2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable NCT 02, relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la Société ESSOUKNA et rachetées dans l'optique de réguler les cours en bourse ou encore celles qui sont détenues par les filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés également au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

2.3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société du Groupe. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.5. Titres de participations non consolidables

Les titres de participation non consolidables sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Suite 3 Note N°2

Les dividendes relatifs aux titres de participation non consolidables sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.6. Stocks

➤ **Terrains à bâtir ou à lotir**

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ **Travaux en cours**

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ **Travaux terminés**

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

À compter de l'exercice 2018 et suite à l'évolution de la conjoncture (un projet n'est plus commercialisable sur une période de trois ans), les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks finis sont comptabilisées en appliquant la procédure suivante :

Suite 4 Note N°2

Pour les projets achevés dont le procès-verbal de récolement a été obtenu depuis 5 ans et pour les lotissements dont la réception définitive par les autorités compétentes date de 5 ans, une mission d'expertise est confiée à un expert qualifié en vue d'évaluer le prix de vente du m² :

- a) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est supérieur au coût de revient comptable du m², aucune provision n'est à comptabiliser ;*
- b) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est inférieur au coût de revient comptable du m², une provision est à comptabiliser pour les locaux ou les lots non promis à la vente à la date de l'arrêté de la situation comptable. Le montant de la provision est la différence entre la valeur d'expertise et la valeur comptable.*

2.7. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par les Sociétés du Groupe se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC-57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.8. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le cadre conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

Suite 5 Note N°2

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) *Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) *Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les charges d'emprunt supportées par la Société du Groupe sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de l'entité, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation sur registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs étant non significatif, aucun retraitement n'a été opéré.

2.9. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- a) La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- b) La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.10. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société du Groupe pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale après leur départ en retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.11. Impôts sur le résultat

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre l'impôt courant et l'impôt différé.

➤ Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Suite 7 Note N°2

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

2.12. Présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie

À partir de l'exercice 2018, l'état consolidé des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la norme comptable générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation non consolidables, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	(en DT)											
	Valeurs Brutes					Amortissements					Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2024	Entrées 2025	Sorties 2025	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024	Entrées 2025	Sorties 2025	Soldes au 31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024		
Logiciels	14 528	-	-	14 528	14 528	-	-	14 528	-	-		
Total des immobilisations incorporelles	14 528	-	-	14 528	14 528	-	-	14 528	-	-		
Terrains	162 500	-	-	162 500	-	-	-	-	162 500	162 500		
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	350 780	350 780	-	-	350 780	-	-		
Matériel de transport	428 364	-	-	428 364	294 268	55 485	-	349 753	78 611	134 096		
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	432 748	7 460	-	440 208	364 323	12 837	-	377 160	63 048	68 425		
Équipements de bureaux	107 226	-	-	107 226	101 159	1 035	-	102 194	5 032	6 067		
Équipements informatiques	170 040	-	-	170 040	146 923	8 438	-	155 361	14 679	23 117		
Total des immobilisations corporelles	1 651 658	7 460	-	1 659 118	1 257 453	77 795	-	1 335 248	323 870	394 205		
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 666 186	7 460	-	1 673 646	1 271 981	77 795	-	1 349 776	323 870	394 205		

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2025 appartiennent entièrement à la Société ESSOUKNA. Un inventaire physique de ces actifs a été effectué à la fin de l'année 2025. Le rapprochement de ses résultats avec les données comptables correspondantes (ou les tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de la valeur de la majorité des immobilisations incorporelles et corporelles de la société mère.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Participations (non consolidables) :	4 514 156	4 471 489
- Titres de participation	4 713 827	4 513 817
- Moins : Provisions	-199 671	-42 328
Fonds gérés :	1 474 772	1 472 240
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	3 154 792	3 154 792
- Moins : Provisions	-1 680 020	-1 682 552
Prêts au personnel :	219 473	287 962
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	219 473	287 962
- Moins : Provisions	-	-
Dépôts et cautionnements versés	520	520
Total en DT	6 208 921	6 232 211

NOTE N°4-1 : PARTICIPATIONS NON CONSOLIDABLES

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31 décembre 2025		
			Valeur brute	Provision	Valeur
SIMPAR	112 281	10,00%	993 936	-	993 936
Société Immobilière des Œillets	40 002	1,24%	200 010	112 806	87 204
SOGEST	1	0,10%	10	10	-
SICAV BNA	110	0,01%	11 000	-	11 000
SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 415	6 110
BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	-	790 000
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	300	0,01%	30 000	-	30 000
BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	-	237 553
ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	82 440	-
SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
SIVIA	3	0,01%	30	-	30
Total en DT			4 713 827	199 671	4 514 156

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 17,654 DT, soit une moins-value potentielle de 1 527 520 DT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation de 12 lots de terrains à bâtir ou à lotir appartenant à la SODET SUD, établi le 30 juin 2022 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 40 831 848 DT, contre une valeur comptable du stock de terrains au bilan arrêté au 31 décembre 2024 de 13 887 784 DT, soit une plus-value latente de 26 944 064 DT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les montants des participations en fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, non encore recouverts au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

Fonds gérés	Solde au 31 décembre 2025
Fonds géré n°4	158 580
Fonds géré n°8	172 455
Fonds géré n°15	587 210
Fonds géré n°22	2 236 547
Total en DT	3 154 792

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices ; ils correspondent à la totalité du solde au 31 décembre 2025, soit 3 154 792 DT.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations à travers les fonds gérés totalisent 1 680 020 DT au 31 décembre 2025 et représentent 53% de la valeur brute de ces actifs financiers. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

Les produits (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2025, ont été comptabilisés sur la base d'un état communiqué par cette dernière à la Société ESSOUKNA dans le cadre de l'établissement de ses états financiers annuels, pour les montants respectifs de 105 DT et 47 333 DT.

NOTE N°5 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Sources des impôts différés actifs	Solde au 31 décembre 2024	Incidence sur les réserves de 2025	Incidence sur le résultat de 2025	Solde au 31 décembre 2025
AID / provisions pour risques et charges	129 263	-	7 039	136 302
AID / provisions pour dépréciation des titres de participation	351 461	-	-506	350 955
AID / provisions pour dépréciation des créances douteuses	281	-	-	281
AID / pertes fiscales reportables (<i>de la Société ESSOUKNA</i>)	1 185 691	-	-556 289	629 402
Total en DT	1 666 696	-	-549 756	1 116 940

NOTE N°6 : STOCKS (*)

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Terrains à bâtir :	11 478 623	12 349 031
- LOT M'HAMDIA	669 997	517 629
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOT MOUROUJ VI TF 78786-78787-78788	3 181 437	-
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 625 110	1 599 129
- LOTS MANOUBA	5 908 902	10 139 096
Travaux en cours :	22 339 217	35 395 165
- PROJET MANNOUBA LOT 3	-	8 073 777
- PROJET MANNOUBA LOT 1	8 696 809	-
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	-	20 063 080
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	13 642 408	7 258 308

Suite Note N°6

Travaux terminés :	24 275 155	15 193 060
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUNBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57&58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	29 480	29 480
- RÉSIDENCE LOTS S5-1&S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	4 100	8 614
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	156 311	182 119
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31 327	3 584 872	3 599 222
- RÉSIDENCE "EMRODE" LOTS N° 4 ET 28 J.M	5 777 155	-
- RÉSIDENCE "LA PERLE" LOT N° 3 MANOUBA	4 098 957	-
- LOTISSEMENT SOUSSE (TRANCHE 1)	7 179 999	7 311 415
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	-	35 040
- RÉSIDENCE "L'ECLAT" LOT EHC 1 BOUMHEL	211 142	311 934
- COMPLEXE "IMAM SAHNOUN" KAIROUAN	3 125 074	3 607 171
Total brut en DT	58 092 995	62 937 256
Moins : Provisions	-84 987	-87 695
- Travaux terminés (**)	-84 987	-87 695
Total net en DT	58 008 008	62 849 561

(*) Les stocks de biens immobiliers proviennent exclusivement de la Société ESSOUKNA (société mère).

(**) Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUNBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.

NOTE N°6-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Le stock de terrains à bâtir figurant à l'actif du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025 appartient entièrement à la Société ESSOUKNA (société mère).

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financées par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction.

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur (déterminée à dire d'expert qualifié le cas échéant) de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.* ».

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.* ».

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la norme comptable NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 11 478 623 DT au 31 décembre 2025, inclut un montant de 802 174 DT de charges d'emprunt, dont 179 831 DT au titre de l'exercice 2025.

Suite Note N°6-1

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2025, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire et des lots de terrains sis à Manouba, d'une valeur comptable de 5 908 902 DT, viabilisés par la Société ESSOUKNA et destinés à des futurs projets de promotion immobilière :

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2025

<i>Désignation</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain Sousse Tranche 2</i>	<i>Terrain Mourouj TF 78786-78787-78788</i>
Date d'acquisition du terrain	17/10/2007	21/11/2013	23/05/2025
Coût d'achat du terrain	301 000	979 264	2 758 760
Droits d'enregistrement	18 189	58 798	197 185
Honoraires avocat	2 360	440	8 000
Commission de courtage	-	-	55 175
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	-	1 760	-
Frais de topographie	896	-	-
Campagne géotechnique	4 609	65	8 466
Honoraires d'architecture	14 280	-	-
Honoraires d'études	24 754	-	-
Frais de location trax	510	-	-
Branchement (SONEDE et STEG)	122 808	-	-
TNB	117 050	-	-
Coût hors charges financières (1)	606 456	1 040 327	3 027 587
Charges financières encourues avant 2025	63 541	558 802	-
Charges financières encourues en 2025	-	25 981	153 850
Charges financières incorporées (2)	63 541	584 783	153 850
% des charges financières (2)/(1)	10%	56%	5%
Coût total du terrain au 31/12/2025	669 997	1 625 110	3 181 437

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	820 637	37 257
Clients - effets à recevoir (1)	86 564	88 564
Clients - chèques impayés (2)	300 000	300 000
Total brut en DT	1 207 201	425 821
Moins : Provisions	-190 071	-190 071
Total net en DT	1 017 130	235 750

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 77 339 DT, concernant un client douteux. La Société ESSOUKNA a intenté des actions en justice pour le recouvrement forcé de cette créance impayée. Un jugement du tribunal de première instance a été prononcé en faveur de la Société en date du 04 février 2011 ; il condamne ce client douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Au 31 décembre 2025, l'affaire est encore devant la cour d'appel. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non-recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ce client récalcitrant ne peut pas obtenir son titre de propriété individuel qu'après la signature d'un acte de précision avec la société.

Au 31 décembre 2025, une provision pour dépréciation a été constituée au titre des effets impayés pour un montant de 40 071 DT.

2) Clients - Chèques impayés

Il s'agit, principalement, d'un chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société ESSOUKNA le 16 novembre 2015. La Société a interjeté appel du jugement depuis le 29 décembre 2017 mais des reports d'audiences ont été décidés pour ajout du dossier original. Le 26 décembre 2025, la Cour d'Appel de Tunis a prononcé un jugement en faveur de la Société ESSOUKNA, par la résiliation du contrat de cession du local vendu.

Au 31 décembre 2025, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Fournisseurs - comptes débiteurs :	218 860	772 983
- Entrepreneurs, avances et acomptes	192 083	746 206
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	26 777	26 777
Personnel - avances et acomptes	3 300	3 080
État - comptes débiteurs :	4 260 292	3 930 660
- TVA déductible ou à reporter	1 045 965	894 249
- Crédit IS	3 214 327	3 036 411
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...) :	76 656	140 731
- SIMPAR	-	13 031
- SIVIA (*)	66 679	108 593
- EL MEDINA	-	4 565
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	-	4 565
- SODET SUD	9 977	9 977
Charges constatées d'avance	5 381	5 455
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	217	1 829
Autres comptes débiteurs	149 413	83 623
Total brut en DT	4 714 119	4 938 361
Moins : Provisions	-46 257	-46 257
Total net en DT	4 667 862	4 892 104

(*) Il s'agit, principalement, d'un montant déposé via la SIVIA à la Trésorerie Générale de Tunisie dans le cadre du litige en cours avec le fournisseur ECF.

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	178 705	186 865
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Confiance	12 000	12 000
Placement SICAV	346 070	334 900
Total en DT	548 775	545 765

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Chèques à l'encaissement	-	150 000
Effets à l'encaissement	6 082	-
BNA Bank	1 039 781	12 572
BH Bank	198	42
Caisse	11	8
Total en DT	1 046 072	162 622

NOTE N°11 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Capital social (de la société mère)	5 050 500	5 050 500
Réserves consolidées	23 241 522	25 791 774
Résultat consolidé (*)	2 066 982	-2 501 388
Total en DT	30 359 004	28 340 886

(*) La contribution de chaque société du Groupe dans le résultat consolidé est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Société ESSOUKNA	2 058 263	-2 510 242
Société ZIED	8 719	8 854
Total en DT	2 066 982	-2 501 388

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :	18 530 022	19 987 940
- Crédit pour acquisition du terrain TF 78786-78787-78788 MOUROUJ V	2 836 000	-
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	505 565	1 011 130
- Crédit pour construction MANOUBA LOT 1	2 500 000	-
- Crédit pour construction 4&28 JARD. D'EL MENZAH	3 293 791	8 234 477
- Crédit pour construction MANOUBA LOT 3	1 208 333	4 833 333
- Crédit pour acquisition du terrain 23 NOUVELLE MEDINA	411 333	1 234 000
- Crédit pour construction 23 NOUVELLE MEDINA	7 425 000	4 125 000
- Crédit COVID-19	350 000	550 000
Total en DT	18 530 022	19 987 940

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Cautionnements reçus	384 204	283 187
Total en DT	384 204	283 187

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Provisions pour frais de réparation (1)	195 423	50 217
Provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR) (2)	204 178	314 345
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi (3)	99 386	99 230
Provisions pour risques fiscal et social (4)	203 375	250 495
Provisions pour autres litiges	211 026	211 026
Total en DT	913 388	925 313

Suite 1 Note N°14

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration. Les taux de provisionnement appliqués par la Société ESSOUKNA se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57-58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR)

À l'occasion de son départ à la retraite, chaque salarié de la Société ESSOUKNA bénéficie d'une indemnité de 12 salaires. De ce fait, une provision pour indemnités de départ à la retraite (IDR) a été comptabilisée au 31 décembre 2025 pour un montant de 204 178 DT qui a été estimé par la CTAMA en application des dispositions de la norme comptable internationale IAS 19, *Avantage du personnel*, et en tenant compte du contrat d'assurance conclu entre les deux parties, tel qu'amendé le 31 décembre 2021 pour prendre en considération l'amélioration du régime des IDR approuvée par le Conseil d'Administration. Cette estimation a été faite, au 31 décembre 2025, sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 5% par an ;
- Turn-over : 3% ;
- Charges sociales : 23,07%.

3) Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle moyenne égale à 686 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 10 % ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

4) Provisions pour risques fiscal et social

- Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT. Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'administration fiscale parvenue à la Société le 1^{er} juin 2016. En l'absence d'accord entre la Société et l'administration fiscale sur les résultats définitifs de ladite vérification fiscale approfondie, un arrêté de taxation d'office a été établi et adressé à la Société en date du 26 décembre 2019 ; il confirme la totalité des chefs de redressement et des ajustements de la situation fiscale au titre de la période 2011-2014, tels que notifiés à la Société en date du 19 novembre 2015 et décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2025, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 20 220 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

- Courant l'exercice 2024, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification sociale approfondie couvrant la période 2021-2023 au titre des salaires déclarés. Une notification des résultats de cette vérification sociale approfondie a été adressée à la Société, en date du 20 novembre 2024, ayant pour effet de réclamer à la Société le paiement à la CNSS de cotisations complémentaires pour un montant de 73 817 DT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification sociale approfondie, en date du 27 novembre 2024.

Suite 3 Note N°14

Des cotisations complémentaires définitives d'un montant de 68 156 DT ont été notifiées à la Société le 05 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, une provision pour risques et charges de 34 403 DT a été comptabilisée, pour les mêmes chefs de redressement, au titre de l'exercice 2025.

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Entrepreneurs	129 230	1 418 432
Fournisseurs ordinaires	547 663	333 881
Entrepreneurs, retenues de garantie	3 827 292	2 599 565
Fournisseurs, retenues de garantie	14 833	21 929
Fournisseurs, factures non parvenues	1 088 193	1 889 725
Total en DT	5 607 211	6 263 532

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Clients - avances et acomptes reçus	3 105 106	7 303 821
Personnel - comptes créditeurs :	283 521	460 137
- Personnel, charges à payer	283 521	460 137
État - comptes créditeurs :	105 302	103 704
- Retenues à la source	76 708	81 832
- Contribution Sociale de solidarité (CSS)	800	800
- Autres impôts et taxes à payer	27 794	21 072
Organismes sociaux :	235 243	189 762
- CNSS	88 836	88 594
- CNSS - Redressement 2025	50 739	-
- CNSS - régime complémentaire	15 957	16 410
- Assurance groupe	14 681	16 628
- Charges sociales à payer	65 030	68 130
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	104 325	-
Jetons de présence à payer	92 500	92 500
Actionnaires - dividendes à payer	650	650
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	47 342	24 089
Autres comptes créditeurs	64 406	62 731
Total en DT	4 038 395	8 237 394

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	12 588 280	12 143 918
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	-	383 333
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	505 565	505 565
- Crédit pour acquisition du terrain Manouba	-	1 500 000
- Crédit pour réalisation du projet MANOUBA	3 625 000	2 416 667
- Crédit pour réalisation du projet 23 NOUVELLE MEDINA	2 475 000	1 375 000
- Crédit pour acquisition du terrain 23 NOUVELLE MEDINA	842 029	822 667
- Crédit pour réalisation du projet 4&28 JARD. D'EL MENZAH	4 940 686	4 940 686
- Crédit COVID-19	200 000	200 000
Intérêts courus sur emprunts BNA	-	32 270
BNA Bank (découvert)	-	252 740
Total en DT	12 588 280	12 428 928

NOTE N°18 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Ventes de logements	28 725 385	5 000
Ventes de bureaux	278 390	137 000
Ventes de magasins	633 308	175 615
Ventes de terrains lotis	417 150	40 929
Total en DT	30 054 233	358 544

NOTE N°19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Location de bureaux	252	252
Honoraires d'assistance	30 000	30 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	4 200	900
Total en DT	34 452	31 152

NOTE N°20 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Variation du stock de terrains à bâtir	-870 408	3 155 651
Variation du stock de travaux en cours	-13 055 947	-19 224 999
Variation du stock de travaux terminés	9 082 095	273 626
Total en DT	-4 844 260	-15 795 722

NOTE N°21 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Achats d'études et de prestations de services : (*)	684 425	423 693
- Projet MANOUBA LOT 1	287 986	7 094
- Projet SOUSSE	-	14 506
- Projet NOUVELLE MEDINA	102 834	166 188
- Projet MANOUBA LOT 3	118 348	88 124
- Projet M'HAMDIA	14 160	15 095
- Projet LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	152 631	132 686
- Projet LOTS MOUROUJ TF 78786-78787-78788	8 466	-
Total en DT	684 425	423 693

() Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.*

NOTE N°22 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)	12 275 047	13 007 795
- Projet LOTISSEMENT MANOUBA	22 965	13 222
- Projet MANOUBA LOT 3	2 447 777	-
- Projet NOUVELLE MEDINA	5 084 578	3 353 069
- Projet M'HAMDIA	138 209	109
- Projet MANOUBA	4 187 986	4 061 961
- Projet LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	393 532	5 579 434
- Autres projets	-	-
Total en DT	12 275 047	13 007 795

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°23 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Salaires et compléments de salaires	1 698 671	1 720 753
Charges sociales légales	588 234	501 804
Autres charges de personnel (congrés payés)	-7 749	11 655
Total en DT	2 279 156	2 234 212

NOTE N°24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	77 795	79 261
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	44 538	23 580
Dotations aux provisions pour risques et charges	233 277	35 783
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	156	129 088
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-89 737	-56 022
Reprises sur provisions pour créances douteuses	-	-4 347
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-2 708	-
Reprises sur provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	-110 166	-65 075
Reprises sur provisions pour risques et charges	-135 193	-129 202
Total en DT	17 962	13 066

NOTE N°25 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Achats non stockés de matières et fournitures	33 194	29 888
Divers services extérieurs	288 402	305 532
Commissions des fonds gérés	47 333	47 416
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	68 928	84 101
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence	81 250	75 000
Impôts, taxes et versements assimilés	188 716	85 669
Total en DT	719 073	638 856

NOTE N°26 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets (*)	3 675 776	3 188 118
Intérêts débiteurs des CCB	15 838	96
Revenus des placements monétaires	-28 100	-
Pertes de change	-	134
Total en DT	3 663 514	3 188 348

(*) Les intérêts des emprunts spécifiques aux projets encourus au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 3 675 776 DT et se ventilent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir	: 361 701 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés	: 1 861 850 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets	: 1 452 225 DT

NOTE N°27 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Dividendes sur titres de participation	49 013	42 536
Dividendes sur fonds gérés	105	1 830
Produits/charges sur fonds gérés	-	31 108
Total en DT	49 118	75 474

NOTE N°28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Reprises en produits de dépôts et cautionnements clients (apurement)	81 749	21 092
Profits sur cessions d'immobilisations	-	47 016
Divers gains ordinaires	44 583	52 111
Total en DT	126 332	120 219

NOTE N°29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Perte encourue sur contrôle CNSS	72 131	-
Perte encourue / affaire ECF	-	49 085
Reprise sur provision pour litige ECF	-	-49 085
Diverses pertes ordinaires	213	40 571
Total en DT	72 344	40 571

NOTE N°31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Libellée</i>	<i>Montant au 31 décembre 2025</i>
Hypothèques consenties à la BNA (1)	67 154 000
Hypothèques reçues des clients (2)	409 188
Hypothèques reçues du personnel	338 970
Intérêts non courus sur emprunts	4 542 613
Cautions reçues sur marchés	1 259 494
Total en DT	73 704 265

(1) Hypothèques consenties à la BNA

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2025</i>
<i>Mannouba Lot n°03</i>	<i>7 250 000</i>
<i>Manouba Lot n°01</i>	<i>21 400 000</i>
<i>Jardins d'El Menzah</i>	<i>15 700 000</i>
<i>Sousse</i>	<i>4 600 000</i>
<i>Nouvelle Medina Lot 23</i>	<i>14 368 000</i>
<i>Mourouj VI</i>	<i>2 836 000</i>
<i>Siège social</i>	<i>1 000 000</i>
Total en DT	67 154 000

(2) Hypothèques reçus des clients :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2025</i>
<i>Boutique n°2 Résidence TASNIM Nasr II</i>	<i>300 000</i>
<i>Appartement F 2 Résidence FAÏROUZ Nasr II</i>	<i>109 188</i>
Total en DT	409 188

NOTE N°32 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Dans le cadre de l'application des recommandations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives aux informations financières liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), la Société ESSOUKNA présente ci-après les informations jugées matériellement significatives au regard de leur incidence potentielle sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société ESSOUKNA s'inscrit dans une démarche progressive visant à :

- Se conformer aux exigences des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2 relatives à la publication d'informations en matière de durabilité ;
- Répondre aux attentes du CMF et des parties prenantes, notamment les investisseurs ;
- Renforcer progressivement ses dispositifs de collecte, de traitement et de communication des données ESG.

Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

a) Mode de gouvernance

Le Conseil d'Administration assure la supervision des risques auxquels la Société est exposée, y compris ceux liés aux facteurs ESG. À ce titre, il définit les orientations stratégiques en matière de durabilité et valide la feuille de route ESG de la Société, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Société prévoit la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance dédié aux enjeux ESG, permettant d'assurer une supervision structurée des risques et opportunités susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des orientations définies par le Conseil d'Administration. Elle veille à l'intégration progressive des considérations ESG dans la gestion et le pilotage des activités de la Société.

b) Stratégie ESG

En sa qualité de promoteur immobilier, la Société est exposée aux facteurs ESG, notamment aux risques liés aux changements climatiques, aux évolutions réglementaires et aux transformations économiques du secteur.

Dans ce contexte, la Société adopte une approche progressive visant à intégrer les enjeux ESG dans sa stratégie globale, en vue :

- D'anticiper les impacts financiers potentiels liés aux risques de durabilité ;
- D'identifier et de saisir les opportunités associées aux transitions environnementales et sociales.

Cette démarche est menée en cohérence avec les orientations stratégiques du groupe.

c) Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités liés aux facteurs ESG sont intégrés dans le dispositif global de gestion des risques de la Société, conformément aux principes du cadre conceptuel de l'information financière.

À la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la Société.

Toutefois, la Société mettra en place un processus de suivi et d'évaluation périodique de ces risques et opportunités, afin d'actualiser cette analyse en fonction de l'évolution de son environnement.

d) Indicateurs ESG

Au titre de l'exercice 2025, et compte tenu du niveau de maturité actuel des systèmes d'information et des données disponibles, la Société ne publie pas d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Néanmoins, la Société prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe BNA un référentiel d'indicateurs ESG pertinents, couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance ainsi qu'un calendrier de déploiement du dispositif de suivi et de reporting associé.

SOCIÉTÉ ESSOUKNA
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Messieurs les Actionnaires de la Société ESSOUKNA ;

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société ESSOUKNA et de sa filiale (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 30.359.004 DT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé s'élevant à 2.066.982 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant net de 5.988.928 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 3.154.792 DT au 31 décembre 2025. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de certains titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société ESSOUKNA par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;

- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2025 présente un solde débiteur de 1.116.940 DT. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient de pertes fiscales reportables et de différences temporaires déductibles (des provisions pour dépréciation et des provisions pour risques et charges, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois que les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées) concernant principalement la Société ESSOUKNA.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2025 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la Société ESSOUKNA de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales reportables et ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber. À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée ;
- S'assurer que les conditions de comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes fiscales reportables sont vérifiées.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant net de 58.008.008 DT et représentent le poste le plus important de ce bilan (environ 80% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la Société ESSOUKNA.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la Société ESSOUKNA et de sa filiale. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la Société ESSOUKNA et de sa filiale, susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Tunis, le 24 avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé

P/ C.K.T AUDIT & CONSEIL
Khaled THABET, expert-comptable